

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE

NOVEMBRE &
DÉCEMBRE 2020

LE MAG' du Grand Circuit

www.grand-circuit.com





Maquette numérique : au-delà de la cartographie de l'amiante, AC Environnement	8
Maîtrise d'œuvre désamiantage : se nourrir des retours d'expérience, Minos Group	10
Rénovation des menuiseries extérieures : gérer la problématique amiante, Les Zelles en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	12
Retrait amiante : vers une certification à deux niveaux ? Seddre	14
Maîtrise d'œuvre amiante : accompagner dans la complexité, BET2C	16
Amiante et évolution réglementaire : la perception du risque à la loupe, Protys	18
L'auto-gouvernance selon EuropAmiante : libérer les énergies, au service du client, EuropAmiante	20
Formation, matériel, gestion des déchets : une offre globale pour la sous-section 4, Amiante & Co	22
« Analyse amiante : spécificités et impacts de l'arrêté du 1 ^{er} octobre 2019 », Eurofins Analyses pour le Bâtiment	24



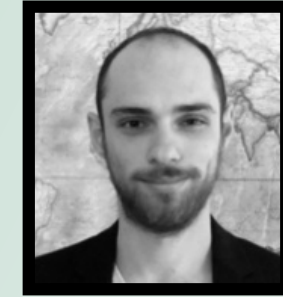
Isolation thermique par l'extérieur en copropriété : avantages et solutions financières, ISOVEO	30
Du fioul au gaz naturel : les étapes du raccordement en copropriété, GRDF	32
Travaux et mesures sanitaires : des réflexions pour partager les surcoûts, Socateb ...	34
Rénovation des copropriétés : pérenniser les gains énergétiques, Nepsen	36
Télécommunication en copropriété : vers une mutualisation des services généraux, Orange	38
Piloter les équipements énergivores depuis le tableau électrique, Legrand	40
Recharge en copropriété : faire le choix du collectif et de l'évolutif, Enedis	42
Finitions de façade : la tendance au trompe l'oeil, Spebi	44
Gestion des copropriétés : quel avenir réglementaire ? ARC	46
Accompagnement des copropriétés : les 12 travaux de l'APC, Agence Parisienne du Climat	48
Rénovation globale : à la quête de la valeur verte, Île-de-France Énergies	50
Ventilation : la basse pression donne un second souffle aux copropriétés, Acthys	52



Décret Tertiaire : il faut rassurer sur la faisabilité des objectifs, Serco	56
Management de l'énergie : une réponse au décret tertiaire avec l'ISO 50001, Afnor Certification	58
La crise sanitaire renforce l'urgence du déploiement de la fibre, Orange	60
Équipements connectés : aller au-delà de la fonction primaire, Legrand	62
Décret Tertiaire : une formation pour accompagner les entreprises électriques, Formapelec	64



Métrologie : Testoon crée un laboratoire de test pour le matériel des diagnostiqueurs, Testoon	68
Assurance des diagnostiqueurs immobiliers : les pièges à éviter à la souscription du contrat, Cabinet Condorcet	70
Précision et qualité, les nouvelles exigences du DPE, AC Environnement	72
Prélèvement d'air : point sur les dernières évolutions normatives, Eurofins	74



Benjamin Taïs

Ensemble pour améliorer la ville

Si 2021 s'annonce comme l'année de la nouvelle réglementation énergétique des bâtiments neufs, la décennie toute entière sera celle de la rénovation et de l'amélioration du bâti existant. Les bâtiments tertiaires pour commencer, avec un nouveau décret qui fera sans nul doute oublier le premier texte avorté de 2017. L'objectif d'ici 2030 : réduire de 40 % les consommations énergétiques de ces bâtiments par rapport à 2010. La réglementation s'est également penchée sur la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public. Tous sans exception seront concernés par une obligation de mesure ou d'autodiagnostic en 2023, avec à la clé l'élaboration d'un plan d'action.

Du côté du logement collectif, les événements dramatiques de 2018 rue d'Aubagne, à Marseille, ont relancé les politiques de lutte contre l'habitat indigne et dangereux. La fin des passoires thermiques est quant à elle programmée pour 2028 - 2033 pour la copropriété en difficulté. C'est en tout cas l'objectif avancé par les pouvoirs publics, avec de nouvelles obligations d'amélioration des logements classés F et G. Des niveaux de performance énergétique toujours plus poussés, mais aussi leur mesure, avec notamment une nouvelle version du DPE qui se prépare en 2020. En parallèle, la gestion des copropriétés entre dans une phase de refonte afin de simplifier le vote des travaux.

Réhabiliter l'existant, c'est aussi réparer les erreurs du passé. Dont l'une des plus conséquentes : l'amiante. Son éradication est loin d'être pour demain, mais la filière a désormais établi les règles de l'art pour une lutte efficace, assurant la protection des travailleurs, des occupants et de l'environnement. En 2020 comme en 2019, le travail législatif se poursuivra pour encadrer l'activité.

Devant ce programme chargé, unissons nos regards. Partageons nos expériences. Prenons le temps de la rencontre, réunissons-nous, discutons. C'est l'un de ces espaces d'échanges que le Grand Circuit a l'ambition de créer avec l'appui de ses partenaires. Ensemble, nos communautés améliorent la ville !



Travaux en SS4, modes opératoires et processus
24 novembre 2020
Après-midi

Donneurs d'ordre : comment s'adapter aux évolutions réglementaires ?
12 novembre 2020 3 décembre 2020
Matin LILLE Matin PARIS



Solutions et actions (énergie, pilotage, maintenance)
25 novembre 2020
Matin



Financement des gros travaux, appels de fonds, aides (ITE, Etanchéité, Ventilation, Chauffage...)
25 novembre 2020
Après-midi

Les indispensables de 2020 : bornes électriques, contrats d'énergie, rénovation énergétique et financement
1 décembre 2020
Matin PARIS



Diagnostiques avant travaux (plomb, amiante, termites, déchets...)
24 novembre 2020
Matin

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
#RénovationCopropriétés	Paris 18 mars 2021 - matin Rénovation des grands ensembles et valorisation du patrimoine 24 mars 2021 - matin	15 juin 2021 - matin Entretien, maintenance, urgences... (définir et affecter le fonds de travaux) 22 juin 2021 - matin	14 septembre 2021 - matin Travaux et aides associées : isolation, chauffage, ventilation, étanchéité, IRVE... 22 septembre 2021 - matin	24 novembre 2021 - matin Nouveaux services : IRVE, fibre, pilotage énergétique, capteurs... 1 décembre 2021 - matin
	IDF	IDF	IDF	IDF
	IDF NORD	IDF SUD	IDF EST	IDF OUEST
	24 mars 2021 - matin	22 juin 2021 - matin	22 septembre 2021 - matin	1 décembre 2021 - matin
	Rénovation des logements collectifs : plan de relance et actions des territoires (efficacité, énergie, mobilité, résilience)			
#RénovationTertiaire	Paris 18 mars 2021 - aprem Bâtiments publics : particularités de l'audit et solutions techniques 23 mars 2021 - aprem	15 juin 2021 - aprem Production d'énergie, stockage et autoconsommation 22 juin 2021 - aprem	14 septembre 2021 - aprem Pilotage, entretien et maintenance 14 septembre 2021 - aprem	24 novembre 2021 - aprem Nouveaux usages : IRVE, fibre, pilotage énergétique, capteurs... 24 novembre 2021 - aprem
	IDF	IDF	IDF	IDF
	IDF NORD	IDF SUD	IDF EST	IDF OUEST
	23 mars 2021 - aprem	22 juin 2021 - aprem	14 septembre 2021 - aprem	24 novembre 2021 - aprem
	Les étapes de la rénovation énergétique des bâtiments publics (audit, financement, travaux, pilotage, IRVE, autoconsommation)			
#Amiante	Paris 16 mars 2021 - matin Repérages et travaux sur voiries et réseaux 25 mars 2021 - matin	17 juin 2021 - matin Chantier de désamiantage des ERP : du retrait à la gestion des déchets 24 juin 2021 - matin	16 septembre 2021 - matin Travaux en SS4 dans les ERP : mode opératoire, processus et solutions techniques 23 septembre 2021 - matin	26 novembre 2021 - matin Mesures d'empoussièremment (sur opérateurs et environnementales) 2 décembre 2021 - matin
	National	National	National	National
	RÉGION NORD	RÉGION SUD	RÉGION EST	RÉGION OUEST
	25 mars 2021 - matin	24 juin 2021 - matin	23 septembre 2021 - matin	2 décembre 2021 - matin
	L'amiante dans l'espace publics et dans les collectivités : réglementation et solutions			
#Diagnostic	Paris 16 mars 2021 - aprem QAI, ventilation et rénovation (mesures, travaux...) 23 mars 2021 - aprem	17 juin 2021 - aprem Numérisation du bâtiment : Scan, BIM, carnet d'information du logement, monitoring 23 juin 2021 - aprem	16 septembre 2021 - aprem La mesure de l'efficacité énergétique du bâtiment (neuf et existant) 21 septembre 2021 - aprem	26 novembre 2021 - aprem Diagnostiques avant travaux (plomb, amiante, termites, déchets, ressource...) 30 novembre 2021 - aprem
	National	National	National	National
	RÉGION SUD	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	RÉGION GRAND EST	RÉGION NORMANDIE
	Marseille	Nantes	Strasbourg	Rouen
	23 mars 2021 - matin	23 juin 2021 - matin	21 septembre 2021 - matin	30 novembre 2021 - matin
	Smart Home, Building, City : intégrer les innovations (5G, THD, PoE, Désinfection UVC, sécurité incendie, vidéoprotection et contrôle thermique Covid, cybersécurité, RGPD, recyclage...)			



Grand Circuit
Maîtriser l'Amiante

**DONNEURS D'ORDRE :
COMMENT S'ADAPTER AUX ÉVOLU-
TIONS RÉGLEMENTAIRES ?**

**TRAVAUX EN SS4, MODES
OPÉRATOIRES ET PROCESSUS**

CO-ORGANISÉ PAR



SOUTENU PAR  eurofins | Analyses
pour le Bâtiment

CO-ORGANISÉ PAR





MAQUETTE NUMÉRIQUE : AU-DELÀ DE LA CARTOGRAPHIE DE L'AMIANTE

Maud Tinland,
BIM Manager, **AC Environnement**

Grâce à la maquette numérique et au BIM, AC Environnement permet aux maîtres d'ouvrage de gérer la cartographie amiante et autres polluants de leurs bâtiments. Un usage qui peut s'étendre l'exploitation-maintenance. Entretien avec Maud Tinland, BIM Manager chez AC Environnement.

Les diagnostics obligatoires, notamment amiante, sont une porte d'entrée pour mettre en place une maquette numérique. Est-elle aussi demandée en dehors de ce cadre ?

Chez AC Environnement, nous avons de plus en plus de clients qui souhaitent réaliser des maquettes numériques de leurs patrimoine pour les partager aux architectes dans le cadre d'un projet de réhabilitation.

D'autres gestionnaires de bâtiments commandent des maquettes numériques pour exploiter les informations qui concernent la sécurité de leurs bâtiments, tels que la position des extincteurs, RIA, BAES... leur bon état de fonctionnement, ainsi que leur conformité réglementaire. AC Environnement répond favorablement à ces demandes en complément de nos métiers historiques en proposant de réaliser la numérisation (scan 3D, drone), la modélisation et l'intégration de données dans les maquettes numériques.

Nous avons aussi des clients qui possèdent déjà une maquette numérique dans le cadre d'une conception neuve, exempte donc d'amiante ou de plomb, mais qui ne parviennent pas à capitaliser l'investissement de départ par cette maquette pour l'exploitation-maintenance. C'est un service qu'AC Environnement est également en mesure de proposer via la plateforme de gestion et de maintenance CN BIM : le maître d'œuvre, l'exploitant du bâtiment peut visualiser, modifier et agréger ces données aisément sans aucune compétence technique BIM. Il est et reste propriétaire de l'intégralité des informations (information 3D, données techniques...).

CN BIM offre aussi la possibilité d'accéder à cette base de données et de visualiser les informations souhaitées, tant au travers de la vue 3D

que de plans ou de tableurs. Nos clients peuvent alors implémenter tout type de documents ainsi que des informations directement sur la plateforme, ou par le biais d'export/import ODBC ou avec des API en lien avec leurs logiciels métiers.

CN BIM centralise les nombreux documents qu'un maître d'ouvrage doit avoir en possession pour son projet au sein d'une GED, pour Gestion Électronique des Documents. Notre plateforme peut même être qualifiée de GED 4.0 car elle ajoute la dimension temps : par exemple, les données constructeurs sur la durée de vie des équipements, ou les alertes qui remontent en temps réel auprès du bailleur de la part de la société chargée de l'entretien de leurs équipements techniques.

Quelle orientation prend le BIM concernant l'exploitation-maintenance des bâtiments ?

L'idéal, dans l'exploitation-maintenance, serait de créer un carnet de santé numérique du bâtiment. C'est-à-dire un outil suivant le bâtiment tout au long de son cycle de vie. La maquette numérique est d'ores et déjà utilisée pour réaliser des études structurelles ou thermiques qui permettent de construire un plan d'action visant l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Ce carnet numérique aide à la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux permettant à l'exploitant d'anticiper les budgets liés à la maintenance, au remplacement de tous ces équipements.

Enfin, la plateforme CN BIM est un IHM (Interface Homme Machine), compatible avec des IOT (objets connectés : thermostat, sonde de chaleurs, sonde QAI, équipement de sécurité...) permettant la centralisation des remontées d'information en temps réel.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiante



FORMATION et ACCOMPAGNEMENT des professionnels dans la prévention du risque amiante.

FORMATION DES ÉQUIPES

- Formation collaborateurs inter ou intra-entreprise.
- Zone pédagogique mobile.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

- Procédures Gestion des Déchets,
- Document Unique d'Évaluation du Risque (partie amiante),
- Gestion des Fiches d'exposition.

CONFORMITÉ DES CHANTIERS

- Mode opératoire (rédaction).
- Chantiers tests (stratégie, méthode, rapport).

ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ

- Appareils de Protection Respiratoire (APR).
- Fit Test.



MAÎTRISE D'ŒUVRE DÉSAMANTAGE : SE NOURRIR DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Mohamed Ouerghi,
directeur associé, **Minos Group**

Depuis 1999, Minos Group maîtrise la chaîne complète du désamiantage, du repérage au retrait. Une expérience solide que le groupe consolide en continu à travers un système de management de la qualité certifié. Entretien avec Mohamed Ouerghi, directeur associé de Minos Group.

Pouvez-vous nous présenter les activités de Minos Group ?

Notre activité a démarré aux débuts de la réglementation amiante. Le groupe s'est progressivement construit autour de trois départements :

- Minos Expertises, dédié à l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoires dans le cadre d'une transaction, d'une location ou d'une gestion immobilière. Nous réalisons les diagnostics portant sur l'amiante et le plomb dans tous les secteurs, du tertiaire à l'industrie en passant par la santé, l'enseignement et la recherche.

- Minos Environnement, notre bureau de contrôle créé en 2007, spécialisé dans les opérations concernant les polluants du bâtiment dans le cadre de travaux, d'une démolition ou de risque de santé publique, environnemental ou du travail.

- Minos Engineering, le département bureau d'études "pollution et dépollution", qui réalise des prestations de maîtrise d'œuvre, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Minos Group intervient ainsi en amont des projets, notamment pour valoriser les ensembles immobiliers vieillissants ou le foncier au travers d'opérations de dépollution et de déconstruction.

Le groupe dispose ainsi de toutes les compétences pour maîtriser la chaîne complète des opérations de travaux.

Quels sont vos conseils pour choisir un bureau d'études désamiantage ?

L'expertise dans le domaine de l'amiante est tout d'abord indispensable à la réalisation de ces prestations, car les spécificités réglementaires et techniques en la matière sont nombreuses. Le Bureau d'étude doit être en mesure de résoudre toutes les problématiques d'un chantier amiante, où le risque en cas d'erreur peut avoir rapidement de lourdes conséquences financières et sur la santé publique. On peut par exemple citer le risque récurrent lié à la co-activité, lorsque la

zone travaillée se situe à proximité d'un bâtiment ou une partie de bâtiment toujours en activité. Le maître d'œuvre doit pouvoir se prévaloir de ses bonnes pratiques, notamment à travers ses retours d'expérience.

Avec l'amiante, tout se passe bien si les tenants et aboutissants sont maîtrisés. Le maître d'ouvrage doit donc s'adjoindre les services d'un bureau d'études qui maîtrise le risque amiante dans sa globalité.

Bien entendu, il faut également s'assurer que l'entreprise dispose d'une responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des opérations qui seront impliquées dans le projet. Cette responsabilité civile doit comporter une assurance avec une garantie qui soit en rapport avec les travaux projetés. Par la même occasion, l'entreprise doit avoir en sa possession une attestation de responsabilité d'exploitation après livraison, qui étend sa responsabilité après la fin des travaux.

Comment assurez-vous la qualité de vos prestations ?

À la suite de chaque opération, nos équipes collectent les retours de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises que nous avons suivies sur tout le chantier. Nous prenons ainsi connaissance des éléments qui ont correctement fonctionné ou non. Cette logique nourrit notre démarche qualité et nous permet de modifier nos procédures ou d'améliorer nos interventions en conséquence.

Nous nous sommes inspirés du système de management de la qualité 17025, conçu initialement pour les laboratoires. Ce système permet de constituer nos activités sous formes de procédures, d'instruction et d'enregistrement, offrant un protocole de suivi unique et standardisé. Nous sommes ainsi en mesure d'apporter les mêmes réponses d'un chantier à l'autre, en prenant bien entendu en compte leurs spécificités.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiante



accompagne donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et entreprises dans les défis de transition : énergie, santé, sécurité, copropriétés, bâtiments tertiaires...

4 COMMUNAUTÉS D'INFORMATIONS

 **INFODIAGNOSTIQUEUR**
CONTRÔLER LE BÂTIMENT

 **INFOELECTRICIEN**
ÉNERGISER LE BÂTIMENT

 **NEOCOPRO**
RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

 **UNIVERSAMIANTE**
MAÎTRISER L'AMIANTE

DES ÉVÉNEMENTS TRIMESTRIELS

 **Grand Circuit**

UN LIEU D'ÉCHANGE

 **LE CAMPUS**

Retrouvez tous les événements et toutes les informations sur un seul site :

amelioronslaville.com



RÉNOVATION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES : GÉRER LA PROBLÉMATIQUE AMIANTE

Gilbert Casanova,
directeur d'agence, *Les Zelles en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*

Spécialiste de l'installation de menuiseries extérieures, la société Les Zelles intervient principalement sur des chantiers de rénovation. Pour faire face à la problématique amiante, l'entreprise a qualifié ses équipes en SS4 et s'est entourée de partenaires pour la dépose des matériaux pollués. Entretien avec Gilbert Casanova, directeur de l'agence Les Zelles en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Où trouve-t-on l'amiante lors d'une rénovation de menuiseries extérieures ?

Lorsque l'on remplace les fenêtres d'un immeuble, l'amiante se situe essentiellement dans les joints de mastic. On peut également en trouver dans les panneaux de type « Glasal » qui composent les allèges, bien que ce cas soit de plus en plus rare.

Quel est votre champ d'expertise concernant l'amiante ?

En région PACA, Les Zelles travaille essentiellement avec les bailleurs sociaux, qui sont très souvent confrontés à la problématique amiante. Si les immeubles construits dans les années 1950 sont très rarement amiantés, ceux des années 1960-70 le sont systématiquement. Nous sommes confrontés à l'amiante dans plus de 70 % de nos chantiers.

Historiquement, notre expertise dans le domaine de l'amiante a débuté après 2008, avec l'évolution des règles d'intervention en sous-section 4 (SS4) et sous-section 3 (SS3). Les premières grosses rénovations sur lesquelles nous sommes intervenus - plus de 2 000 logements sociaux dans le quartier Berthe à Toulon, puis près de 1 000 logements à La Beaucaire, dans la même ville - nous ont poussé à nous qualifier et à bien nous encadrer dans le domaine de l'amiante.

À présent, tous nos conducteurs de travaux sont formés et qualifiés en SS4, et nous co-traitons le retrait amiante en SS3 avec des entreprises qui sont des partenaires de confiance depuis de nombreuses années.

Dans quels cas intervenez-vous en SS4 ?

Les Zelles intervient en SS4 sur des chantiers où un diagnostic amiante exhaustif a été réalisé et n'a révélé la présence d'amiante que sur un nombre réduit d'éléments. Dans ce cas, il s'agit d'une opération ponctuelle et nous pouvons déposer nous-même les quelques menuiseries concernées. Dans le cas d'un diagnostic par sondage - donc non exhaustif - positif à l'amiante, nous en déduisons que le matériau se trouve partout. Les règles de la SS3 s'appliquent alors. Mais sur le plan de la protection des travailleurs, les mesures sont identiques.

Quelles sont les principales différences entre une opération avec et une opération sans amiante ?

Le travail de dépose de la menuiserie en lui-même n'est pas très long. Une heure suffit pour déposer toutes les fenêtres d'un logement, tandis que la pose des nouvelles fenêtres dure une demi-journée. D'où l'importance d'organiser un bon phasage avec la société de retrait en SS3, à qui nous faisons appel une fois le matin et une fois l'après midi.

Cette opération de dépose a toutefois un coût significatif : elle représente environ trois fois le prix de la pose. Cela reste néanmoins des travaux moins importants que dans le cas de produits très amiantés (flocage, colles amiantées...). Le risque pour les intervenants et pour l'environnement est également très faible, les analyses réalisées avant, pendant et après le chantier ne révélant dans l'écrasante majorité des cas aucune fibre d'amiante. Notre expérience dans le domaine, notre méthodologie éprouvée et nos partenariats solides avec les entreprises de retrait nous permettent de maîtriser et de limiter ce surcoût.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiante

LZ LES ZELLES
FENÊTRES PVC ET ALUMINIUM



L'EXPERTISE CHANTIER

www.leszelles.fr

04 42 46 14 46
agence.paca@leszelles.fr

LES ZELLES - AGENCE PACA - FENÊTRES PVC ET ALUMINIUM
ZI LES ESTROUBLANS
60 BD DE L'EUROPE 13127 VITROLLES



RETRAIT AMIANTE : VERS UNE CERTIFICATION À DEUX NIVEAUX ?

Souhila Paré,
chargée de mission santé et sécurité au travail, **SEDDRe**

Dans le domaine du retrait amiante, l'année 2020 sera marquée par la révision du système de certification sous-section 3. L'occasion pour le SEDDRé de proposer une nouvelle vision basée sur une certification à deux niveaux, plus proche de la réalité des entreprises. Souhila Paré, chargée de mission santé et sécurité au travail, présente la réflexion du syndicat.

Vous portez dans vos projets 2020 une réflexion pour une certification SS3 à deux niveaux. Quelle est cette vision ?

La réglementation va entrer cette année dans un grand chantier de révision. Le SEDDRé souhaite en profiter pour revoir le système de certification, via la mise en place d'une certification sous-section 3 (SS3) à deux niveaux de technicité : une technicité courante et une technicité supérieure. Les critères de ces deux niveaux seraient discutés par l'ensemble des acteurs.

À titre d'exemple, une entreprise qui met en œuvre peu de processus, nécessitant des techniques courantes et présentant un risque faible, ne devrait pas avoir autant de contraintes qu'une entreprise qui intervient sur des chantiers complexes et qui mettent en œuvre des processus très émissifs, exigeant une maîtrise technique plus poussée. Nous préconisons que la mise en œuvre des processus les plus émissifs soit plus réglementée.

Ces processus et l'intervention dans les milieux les plus complexes, relèvent d'une technicité supérieure. Nous souhaitons donc différencier le suivi technique des deux niveaux de certification.

En l'état de la réflexion, la démarche serait volontaire pour les entreprises souhaitant justifier d'une technicité supérieure. Elles présenteraient un dossier plus élaboré que le premier niveau, avec des preuves de technicité : du personnel formé, des moyens techniques avancés, ou encore des processus qu'elles maîtrisent et mettent en œuvre. Et donc une entreprise proposant la mise en œuvre de ces processus très émissifs ou l'intervention dans des milieux très sen-

sibles devrait justifier d'une certification de technicité supérieure.

Cette proposition sera discutée au cours du second semestre 2020 à l'occasion de l'ouverture du groupe de travail de normalisation de l'AFNOR pour la révision du système de certification.

Et vos orientations pour la nouvelle décennie ?

Le SEDDRé souhaiterait voir se développer de nouvelles techniques de gestion des déchets amiante, notamment celles qui permettent l'élimination finale du déchet. Au delà de la préoccupation environnementale, il s'agit d'étudier des solutions - viables d'un point de vue économique - permettant l'élimination de manière définitive du déchet.

Car si l'inertage de l'amiante est actuellement la technique la plus définitive, elle demeure très coûteuse. Mais ces derniers temps nous voyons naître des solutions d'élimination des déchets par voie chimique, à l'instar de celles développées par les sociétés Valame et Neutramiante, dont les procédés sont en cours de pré-industrialisation. Nous sommes très attentifs à la faisabilité de ces projets, et suivons le sujet de près.

Le SEDDRé travaille depuis quelques mois sur la rédaction de 14 règles techniques. Quand seront-elles publiées ?

En effet, nous travaillons sur 14 règles techniques en partenariat avec le SYRTA, qui auront pour but d'uniformiser les pratiques dans le domaine de la SS3. La rédaction est en cours et l'intégralité de ces fiches seront restituées d'ici la fin de l'année.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiante



Grand Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE



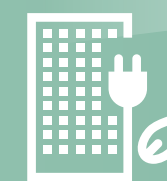
CONFÉRENCES - TABLES RONDES - NETWORKING

Le Grand Circuit est le rendez-vous de l'ensemble des métiers du Bâtiment. Les événements réunissent de nombreux experts, qui décryptent lors des conférences les nombreux sujets complexes que rencontrent les différentes professions du Bâtiment.

MAÎTRISER
L'AMIANTE



ÉNERGISER
LE BÂTIMENT

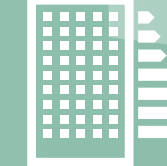


4 SECTEURS

CONTRÔLER
LE BÂTIMENT



RÉNOVATION
DES COPROPRIÉTÉS



Inscrivez-vous gratuitement sur grand-circuit.com



MAÎTRISE D'OEUVRE AMIANTE : ACCOMPAGNER DANS LA COMPLEXITÉ

Thomas Lesser,
président, **BET2C**

L'amiante est quasiment omni-présente dans les projets de réhabilitation, notamment des logements. Pour répondre à la complexité croissante de ces projets, le maître d'oeuvre amiante apparaît comme l'accompagnant indispensable au bon déroulement du chantier. Présentation des atouts de la profession avec Thomas Lesser, président de BET2C.

Depuis l'été dernier, la réglementation encadre mieux les repérages avant travaux. La place du maître d'oeuvre a-t-elle évolué de ce fait ?

Quand on lit l'arrêté de juillet 2019 sur le repérage amiante avant travaux dans les bâtiments, on se rend compte que le maître d'oeuvre (MOE) doit être choisi bien en amont du projet afin qu'il puisse assister le maître d'ouvrage (MOA) dans le cadre de sa relation avec le diagnostiqueur. Il intervient dès la définition du périmètre détaillé des travaux - exigée dans le nouvel arrêté -, ainsi que pour la fourniture ou la création des plans que le MOA doit fournir au diagnostiqueur, ou encore pour jeter un oeil critique sur le rapport de repérage afin de vérifier qu'aucune zone n'a été oubliée. L'arrêté renforce donc la nécessité, sans pour autant le rendre obligatoire, de s'appuyer sur un MOE aux prémices du projet.

Plus largement, à quels niveaux intervient la maîtrise d'oeuvre ?

Le MOE est un sachant qui va aider son client à ce que son projet se déroule correctement. Si une entreprise certifiée amiante doit assurer une certaine maîtrise du risque amiante, le MOE va plus loin en s'assurant que les autres risques sont pris en compte dans l'interaction avec le chantier de désamiantage. Prenons l'exemple où il y a un public à proximité plus ou moins immédiate du chantier : si elle n'est pas orientée, l'entreprise de travaux ne saura pas apprécier de prime abord les mesures complémentaires à mettre en oeuvre.

Ensuite, le MOE va aider le MOA dans la définition de sa stratégie de travaux. Ce rôle est très important car ce n'est pas à l'inspection du travail mais bien au MOA de réaliser l'analyse de

risque et d'indiquer si l'opération relève de la sous-section 3 (SS3 - opération de retrait des matériaux amiantés) ou de la sous-section 4 (SS4) - Interventions susceptibles d'émettre de la fibre d'amiante. Sur les chantiers SS4, nous allons orienter les entreprises sur leur mode d'intervention et leur choix de mode opératoire. Et sur les chantiers SS3, il peut être nécessaire de demander à l'entreprise de procéder à des prélèvements supra-réglementaires ou de demander à ce que le MOA missionne un autre laboratoire pour réaliser des contre-mesures environnementales.

Le MOE amiante est aussi une interface du MOA auprès du public (locataire, personnel, écolier...). Cette interface se traduit par l'organisation de réunions d'information. Chez BET2C, nous en réalisons systématiquement deux : une première au stade de l'avant-projet définitif, quand la nature des travaux et le budget ont été définis, afin d'expliquer ce qui sera fait et pourquoi ; et une deuxième avant le démarrage des travaux, avec pour objet de présenter le plan de retrait de l'entreprise et d'expliquer concrètement comment vont être réalisées les travaux de désamiantage et les mesures de prévention mises en oeuvre. L'objectif est de rassurer les usagers du bâtiment et de montrer la maîtrise du risque.

Chez BET2C, nous aidons également des entreprises spécifiques comme Amiante&Co, qui accompagne la montée en compétence des entreprises intervenant dans le domaine de la SS4, aussi bien sur formation que sur la rédaction des modes opératoires. Sur les cas complexes, nous les aidons au montage des chantiers tests de leurs clients.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiante



Spécialisé en traitement de l'amiante



Amiante et autres polluants du bâtiment

- Expertise (pollution)
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Maîtrise d'Œuvre
- Formation pour donneurs d'ordre selon besoin

Notre démarche

- Analyse de l'existant
- Analyse des risques
- Choix du traitement

- Analyse critique des rapports de repérage vis-à-vis du périmètre des travaux
- Dialogue dès la phase Avant Projet avec la DIRECCTE
- Classification des travaux :
 - sous-section 3
 - sous-section 4
- Visa des modes opératoires et plans de retrait

► Coûts et délais maîtrisés

www.bet2c.fr

L'association des compétences indispensables en projets de réhabilitation



Autres compétences

Ingénierie spécialisée en bâtiment : Logements, tertiaires, bâtiments fonctionnels

- Structure (béton armé, métallique et bois)
- V.R.D.
- Fluides (chauffage, ventilation, climatisation, conditionnement d'air, plomberie)
- Electricité - SSI
- Economie de la construction



PileouFace

5 allée de la Forêt de la Reine
54500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. : 03 83 44 92 10 - Mail : info@bet2c.fr



AMIANTE ET ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE : LA PERCEPTION DU RISQUE À LA LOUPE

Alexandre Neuraz,
responsable marketing et commercial Secteur Public, **Protys**

PROTYS réalise tous les ans un « Baromètre amiante » auprès des professionnels des Travaux Publics afin d'établir un état des lieux de la perception du risque amiante et de suivre son évolution années après années. Alexandre Neuraz, responsable marketing et commercial Secteur Public, présente les derniers enseignements de l'étude et ses projections pour 2020.

Pourquoi avoir réalisé ce baromètre ?

Depuis la loi El Khomri de 2016, on note un renforcement de la réglementation amiante. Avec l'obligation du repérage amiante avant travaux, il nous a semblé important de comprendre quels étaient les nouveaux enjeux pour l'ensemble des professionnels. C'est pourquoi nous avons réalisé un baromètre dont l'objectif est de comprendre la perception de ces professionnels autour du risque amiante et de suivre son évolution à travers les années : quelle compréhension ont-ils du risque amiante et de suivre son évolution à travers les années : quelle compréhension ont-ils du risque amiante et de suivre son évolution à travers les années ? Quelle est leur appropriation des nouvelles obligations qui leur incombent ? Quels sont les processus métiers qu'ils mettent en place ?

Quels sont les enseignements de ce baromètre ?

Nous dégageons trois principaux enseignements de ce baromètre. Le premier élément est clairement positif puisque l'on constate que l'ensemble des professionnels soutient la réglementation. En effet, 88 % des répondants jugent que ces actions de renforcement réglementaire ont un effet positif pour l'ensemble de la profession.

En deuxième enseignement, on remarque une appropriation à deux vitesses de cette réglementation. En effet, si la moitié des professionnels la connaissent et près de 39 % sont conscients des risques pénaux de leur structure en cas de non-respect de la réglementation, il n'en demeure pas moins que l'autre moitié des sondés - au moment de l'étude - ne connaissent pas cette réglementation et ses conséquences juridiques.

Enfin, dernier élément : le principe de réalité. Le baromètre révèle que les trois quarts des professionnels interrogés jugent le risque amiante comme un risque fort. Pour autant, ils ne sont que 16 % opérationnellement à estimer respecter à 100 % leurs obligations lors de travaux autour du risque amiante, sur voirie. Il y a donc une opposition entre cette volonté de réglementation et une difficulté dans la mise en musique opérationnelle de cette réglementation.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer ?

L'évolution sur un an est globalement positive. Si une première partie des professionnels ont été sensibilisés aux enjeux et semblent prêts à se mettre en ordre de marche, une deuxième partie semble être attentiste aujourd'hui. Nous pouvons supposer qu'ils sont dans l'attente des futures normes, notamment celle qui concerne la voirie, pour engager la mise en œuvre d'actions concrètes. Les récentes décisions de justice relatives au préjudice d'anxiété pourraient être de nature à accélérer la prise de conscience de leurs nouvelles responsabilités.

Avec la sortie de l'ensemble des textes réglementaires, les professionnels devraient encore mieux respecter ces enjeux en 2020. Communiquer et sensibiliser l'ensemble de la profession restent aujourd'hui une priorité. Mais la mise en place de processus simples, clairs et efficaces est également un enjeu auquel la majorité des acteurs va être confrontée dès demain. Dès lors, comme le montre le baromètre, le recours à des prestataires externes peut être une solution pour assurer la montée en compétence et atteindre ainsi ces objectifs dans les meilleurs délais.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiante



EFFICACITÉ MÉTIER
Respect réglementaire



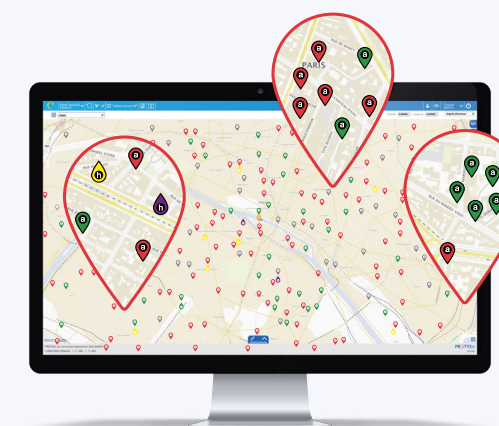
GAIN DE TEMPS
Identification rapide
des diagnostics déjà réalisés



SÉCURITÉ JURIDIQUE
Traçabilité et archivage
des données



**ACCOMPAGNEMENT
ET PROXIMITÉ**
PROTYS, un partenaire
toujours à vos côtés



**OPTIMISATION
DES COÛTS**
Diminution des coûts
grâce à la mutualisation
des données

WWW.DIAMATYS.FR

PROTYS

Opérateur numérique de référence en matière de démarches administratives pour les travaux à proximité des réseaux.

Grand Circuit
Maîtriser l'Amiante

CONTACTEZ-NOUS :
contact@protys.fr _ 01.70.95.11.20

www.protys.fr



L'AUTO-GOUVERNANCE SELON EUROPAMIANTE : LIBÉRER LES ÉNERGIES, AU SERVICE DU CLIENT

Carine Rouvier,
PDG, **EuropAmiante**

Dans un mouvement de remise au centre de l'humain, EuropAmiante a initié en 2018 une démarche d'auto-gouvernance. La société s'organise désormais en équipes autonomes qui prennent en charge le client de A à Z et sont autant d'entreprises dans l'entreprise. Retour sur cette expérience avec Carine Rouvier, PDG d'EuropAmiante.

EuropAmiante s'est engagée sur la voie de l'entreprise libérée. Quels sont les premiers résultats de cette politique de management ?

Les résultats sont arrivés très rapidement, puisqu'en un an et demi la société est passée de deux à quatre agences. Une cinquième est également en gestation. EuropAmiante compte à présent huit équipes autonomes de 3 à 18 personnes. Ce développement, c'est l'auto-gouvernance qui l'a permis en libérant les énergies des collaborateurs. L'entreprise les accompagne au quotidien dans ce qu'ils font et les compétences qu'ils souhaitent développer. Si bien qu'ils en viennent à se demander s'ils ne pourraient pas ouvrir leur propre agence, ce que nous leur permettons en les assistant dans la démarche.

Ce modèle est un véritable état d'esprit qui permet à de petites communautés à l'intérieur de l'entreprise de voler de leurs propres ailes et d'être responsables de leurs choix. Aussi, 100 % de nos énergies sont tournées vers nos clients. L'auto-gouvernance a même des effets en dehors de l'entreprise, car les salariés s'engagent également de leur propre initiative auprès d'associations locales.

Quelle suite prendra cette expérience en 2020 ?

Nous allons pour les cinq prochaines années travailler sur cinq grands thèmes que nous avons déterminés collectivement :

1°) Entreprise engagée

Que ce soit au niveau sociétal ou environnemental, nous nous engageons dans de nombreux projets. Nos équipes se sont par exemple intéressées à l'impact environnemental de leurs interventions, notamment leur consommation quotidienne de bouteilles d'eau en plastique, et ont imaginé un moyen de faire de l'économie circulaire.

2°) Transparence

Nous sommes très transparents sur nos chantiers, ce que je considère être un prérequis dans notre métier, mais nous souhaitons aller encore plus loin. Notre équipe d'informaticiens travaille ainsi sur deux outils. Tout d'abord une plateforme client numérique, sur laquelle le client pourra consulter la vie de ses chantiers en temps réel et les documents associés. Ce service sera connecté avec notre système informatique collaboratif. Pour le deuxième outil, EuropAmiante sera la première entreprise en France à offrir la possibilité de réaliser une estimation en ligne des tarifs de son chantier de désamiantage. N'importe qui pourra se connecter, enregistrer ses coordonnées et répondre aux questions posées par l'algorithme pour générer l'estimation.

3°) Couverture géographique

Nous poursuivons notre développement sur tout le territoire français, justement via les projets de création d'agences portés par nos salariés. J'ai par ailleurs délégué certaines responsabilités au sein de l'entreprise pour accompagner personnellement le développement de ces projets.

4°) Indépendance des moyens

L'entreprise est indépendante et ne fait partie d'aucun groupe. Une position que nous comptons bien conserver. Nous sommes propriétaire de 95% de notre matériel et la totalité de celui-ci est maintenu en interne.

5°) Savoir-faire et expertise

EuropAmiante continuera de s'entourer de collaborateurs polyvalents, qu'elle accompagnera dans le développement de leurs compétences. Il s'agit aussi de poursuivre nos activités spécifiques, comme les interventions sur sites hyper-sécurisés (l'Elysée, l'Assemblée Nationale, le Sénat, les commissariats...). Nous avons également des auditeurs certifiés en interne, qui ont réalisé 64 audits sur nos chantiers en 2019.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/universamiente

EuropAmiante

DÉSAMIANTAGE - DÉPOLLUTION DÉMOLITION - DÉPLOMBAGE



**CORDISTES
DÉSAMIANTEURS**

**INTERVENTIONS
À RISQUES**



Entreprise engagée



Transparence



Couverture géographique



Indépendance des moyens



Savoir-faire et expertise

AGENCE PARIS

14 avenue Fridingen - ZAC de la Foulée
77100 NANTEUIL-LÈS-MEAUX
Tél : 01 60 01 25 25

DÉPÔT NORD

71 rue de Wancourt
62118 MONCHY LE PREUX
Tél : 01 83 38 97 28

BUREAU PICARDIE - GRAND EST

Parc tertiaire et scientifique
249 rue Irène et Joliot Curie
60477 LACROIX ST OUEN
Tél : 03 65 65 64 51



info@europamiente.com
WWW.EUROPAMIANTE.FR





FORMATION, MATÉRIEL, GESTION DES DÉCHETS : UNE OFFRE GLOBALE POUR LA SOUS-SECTION 4

Anne-Charlotte Cerutti,
responsable de l'entreprise, **Amiante & Co**

Concepteur d'une solution de gestion des déchets, Amiante & Co accompagne plus largement les entreprises intervenant sur les matériaux contenant de l'amiante via la formation SS4, le support technique et la location du matériel. Anne-Charlotte Cerutti, responsable de l'entreprise, présente cette offre globale.

À quel enjeu répond Amiante & Co ?

La société est née en 2015 pour répondre à une problématique que rencontraient les petites entreprises intervenant en sous-section 4 (SS4) : la gestion des déchets issus de leur activité. Amiante & Co a alors développé une solution pour les aider à gérer les petites quantités de déchets. Très vite, nous avons signé un important contrat avec le groupe Suez et proposé nos services aux majors du bâtiment. Puis, au fur et à mesure que s'écrivait l'histoire de l'entreprise, nous avons jugé qu'il était indispensable d'être en mesure de présenter une offre globale comprenant de la formation, de l'ingénierie, de la mise à disposition de matériel et de la gestion de déchets.

Comment accompagnez-vous vos clients au démarrage de leur activité ?

La formation est la première porte d'entrée de nos services. Nous sommes une plateforme validée INRS Carsat, à même de délivrer le certificat SS4. Amiante & Co dispense également la formation ADR 1.3, destinée au transport des matières dangereuses, ainsi que la formation Plomb et la formation Travaux en hauteur, toujours dans le cadre du risque amiante.

Ensuite, via nos prestations d'ingénierie, nous intervenons en support de nos clients dans la rédaction de leur mode opératoire, dans la mise en place de leur chantier test et dans la gestion du risque amiante. Nous bénéficions d'une base de données très documentée - avec notamment une soixantaine de processus validés - et d'assez de retours d'expérience pour répondre à toutes les problématiques liées à la maîtrise de l'amiante en SS4, même les plus spécifiques.

Vous proposez également une solution de gestion des déchets et de location de matériel.

En effet, Amiante & Co propose un service de gestion des déchets sur tout le territoire national : Collect' Amiante, des bacs mis à disposition et collectés sous 90 jours comme l'exige la réglementation. À la différence d'un traitement classique, nous traitons les déchets au conditionnement (de 60 à 1000 litres) et non à la tonne. Le client est facturé à la rotation, c'est-à-dire au moment où l'on va récupérer son collecteur et le remplacer par un vide.

En ce qui concerne la location d'équipements, nous souhaitons apporter une réponse aux entreprises confrontées à des interventions ponctuelles de maintenance. Le matériel (aspirateur, électro-portatif...) représente un investissement qui dépasse l'achat car il faut l'entretenir tous les ans et le décontaminer. C'est pourquoi nous proposons non seulement de le louer, mais également de le décontaminer dans notre salle blanche via un système de cryogénie que nous avons développé.

Amiante & Co est par ailleurs agréé centre de maintenance 3M Scott pour l'entretien de toutes les gammes d'appareils de protection respiratoire. Nous réalisons également les tests d'étanchéité (fit test) pour chaque opérateur afin de déterminer la taille du masque correspondant à leur physiologie et de valider le fonctionnement du système dans l'action. Une prestation qui peut être dispensée au sein de nos locaux ou directement chez le client. Tous ces services mis bout-à-bout, nous sommes actuellement le seul opérateur à proposer une offre aussi globale et sur-mesure pour la gestion de l'amiante en SS4.

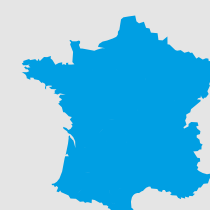
www.amianteandco.fr

Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/universamiante



OFFRE GLOBALE

Pour la **GESTION DE L'AMIANTE** | EN SOUS-SECTION 4 |



ZONE D'INTERVENTION
SUR TOUTE LA FRANCE

- . Ingénierie des chantiers amiantés
- . Formation
- . Location, vente, décontamination
- . Formalités
- . Gestion des déchets





« ANALYSE AMIANTE : SPÉCIFICITÉS ET IMPACTS DE L'ARRÊTÉ DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 »

Robbie Jameson,
Poste, **Eurofins Analyses pour le Bâtiment**

Eurofins Analyses pour le Bâtiment est un réseau de laboratoires connu et reconnu pour ses analyses de polluants du bâtiment. Ces dernières années ont été marquées par la diversification de l'offre analytique (analyses de plomb, détection de mэрule pleureuse, détecteur de radon...). Toutefois l'amiante reste au cœur de l'activité des laboratoires. Robbie Jameson, directeur des laboratoires du réseau français revient sur l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 et ses spécificités.

Cet arrêté entre en application le 20 avril 2021, quel est son impact au sein d'un laboratoire ? Comment vous y êtes-vous préparé ?

Nos laboratoires sont prêts - ou procèdent déjà pour certains d'entre eux - à la réalisation des analyses selon les exigences de ce nouvel arrêté. Il reprend sur de nombreux points des procédés qui font partie de notre méthode analytique depuis toujours. L'adaptation à cet arrêté se fait plutôt simplement et sans perturbation opérationnelle pour nos Clients.

Il rend obligatoire la séparation de couche lorsque cela est possible : « chaque couche dissociable d'un échantillon, dont la quantité de la prise d'essai est suffisante, fait l'objet d'une analyse unitaire. » (Art.5). Nous avons déjà fait les études longues et exigeantes et les investissements nécessaires pour l'accomplir.

Un autre item du nouveau texte de loi impose l'usage du Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) lors de l'analyse d'un matériau. Ceci fait aussi partie depuis toujours de nos pratiques analytiques. Nous sommes étonnés que certains laboratoires ne pratiquent toujours pas l'observation au MOLP.

La notion de quantité minimale est un des facteurs clés d'une bonne analyse et nous communiquons depuis longtemps à nos clients sur ce point. Si l'opérateur de repérage ne fournit pas au laboratoire une quantité suffisante pour permettre une analyse valide, il risque un rejet de l'échantillon, ce que nous aimerions forcément lui éviter ! Aujourd'hui cela devient une obligation réglementaire, cette approche de bon sens sera adoptée par l'ensemble de nos confrères. Certaines de ces nouveautés ont un impact

également chez les opérateurs de repérage. Les équipes au sein de nos laboratoires sont formées et apportent à nos clients toutes les informations dont ils ont besoin à ce sujet.

Vous avez parlé de l'analyse à la couche, pourtant nous entendons également parler d'analyses monocouches, multicouches ou encore globales. Comment s'y retrouver ?

Les analyses globales étaient déjà proscrites depuis la parution du LAB GTA 44, et même avant cela avec la NFX 46-020 parue en 2008. L'analyse multicouches, lorsqu'il s'agit d'analyser toutes les couches d'un matériau en même temps, revient à une analyse globale et est donc strictement interdite. En revanche, si l'analyse multicouches signifie que l'on analyse chacune des couches séparément, alors cette pratique est conforme aux exigences de l'arrêté du 1er octobre 2019. C'est cette approche que nous avons toujours adoptée, car elle seule permet de garantir la limite de 0.1%.



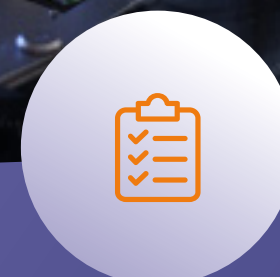
Amiante



Plomb



Radon



Et plus de 50 analyses à votre disposition

Un réseau de 12 laboratoires au service de vos activités





RESPECTEZ
LA RÉGLEMENTATION
AVEC UN SIGNE QUI
NE TROMPE PAS

FAITES-VOUS
CERTIFIER



S2011001 - Groupe AFNOR - Crédits images : Adobe, stock, pixamo

Amiante • Polluants du bâti
EXIGENCE • SÉCURITÉ • AMÉLIORATION CONTINUE



Le professionnalisme des membres
du Syrta est **votre meilleure garantie**

- 110 membres
- 1^{er} Syndicat indépendant du secteur
- Depuis 18 ans

NOUVEAU ●

Guide « Covid-19 » et son outil pratique
d'aide à l'analyse des risques

RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS

- Représentation active auprès des Pouvoirs Publics
- Ateliers de mise à niveau des connaissances
- Guides pratiques
- Typologie des processus
- Assistance et conseils : questions/réponses
- Annuaire en ligne
- Visibilité par le magazine **Exigence amiante**
- Rencontres, échanges

Adhérer, en savoir plus :



Grand Circuit
Rénovation des Copropriétés

FINANCEMENT DES GROS TRAVAUX, APPELS DE FONDS, AIDES (ITE, ÉTANCHÉITÉ, VENTILATION, CHAUFFAGE...)

LES INDISPENSABLES 2020 EN COPROPRIÉTÉ : BORNES ÉLECTRIQUES, CONTRATS D'ÉNERGIE, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET FINANCEMENT

CO-ORGANISÉ PAR



CO-ORGANISÉ PAR





ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR EN COPROPRIÉTÉ : AVANTAGES ET SOLUTIONS FINANCIÈRES

Adam Saadana,
fondateur et dirigeant, ISOVEO

ISOVEO accompagne les copropriétés dans leur projet d'isolation et de ravalement. Adam Saadana, fondateur et dirigeant de la société ISOVEO, présente les avantages de l'isolation thermique par l'extérieur et les solutions de financement.

Comment penser son projet de rénovation en amont des travaux ?

La réalisation d'un audit énergétique par un bureau d'études thermiques (BET) est le point de départ d'un projet de rénovation énergétique d'une copropriété. En effet, les résultats de ce bilan permettent de justifier ou non le lancement des travaux. Le projet doit ensuite être discuté en assemblée générale. C'est une étape critique : fédérer tous les copropriétaires autour d'un projet commun est indispensable au lancement des travaux. Par ailleurs, afin de pouvoir bénéficier des avantages financiers tels que MaPrimeRénov' ou les CEE, les copropriétés doivent s'assurer que les entreprises retenues sont certifiées RGE par Qualibat.

Quels sont les avantages et l'efficacité d'une isolation thermique par l'extérieur ?

L'isolation thermique par l'extérieur est la technique la plus efficace pour réduire les déperditions énergétiques d'une copropriété car elle se situe comme son nom l'indique sur les murs extérieurs, supprimant ainsi les ponts thermiques.

Outre les économies d'énergie considérables, la réalisation de travaux d'ITE a cinq autres avantages :

- L'amélioration du confort thermique, qui se fait remarquer dès les travaux terminés, renforce le bien être ressenti chez soi, ce qui est par ailleurs encore plus appréciable au vu de la pratique accrue du télétravail.
- Des travaux faciles à mettre en œuvre. D'un point de vue pratique, ces travaux n'engendrent donc aucune gêne pour les occupants, vous pouvez donc continuer de vivre dans votre logement.
- Un patrimoine valorisé. L'analyse sur la Valeur Verte des notaires de France révèle que le montant de la vente d'un bien après ce type de travaux est 11 % plus élevé que celui d'une vente d'un bien équivalent non isolé.
- Le gain esthétique, avec une façade embellie

et réparée.

Le savoir-faire d'ISOVEO, entreprise Reconnue Garant-Environnement (RGE), permet l'application du système d'ITE correspondant aux attentes des copropriétés dans le respect des règles de l'art et du DTU.

Comment financer l'ITE ?

CEE, maprimerenov Copropriété... Les aides à la rénovation énergétique sont nombreuses lorsque l'on fait le choix d'une entreprise RGE comme ISOVEO. Les certificats d'économies d'énergies (CEE) pour commencer, qui sont des aides proposées par les grandes entreprises pour aider à accélérer la transition énergétique. Ces aides permettent de financer en partie les travaux de rénovation énergétique pour les copropriétés.

MaPrimeRenov Copropriété, lancée en octobre 2020, est un dispositif de l'Etat permettant d'aider les copropriétés à financer jusqu'à 25 % leur projet de rénovation énergétique.

ISOVEO est désormais capable d'effectuer les démarches administratives en tant que mandataire.

Enfin, il existe diverses initiatives locales provenant des collectivités territoriales, communes et villes actives dans la transition énergétique, dont les montants des aides financières sont plus ou moins importantes. Par exemple, certaines villes réduisent leur taxe foncière lorsque l'indice de performance énergétique est élevé.

Le montage financier est indispensable pour faire voter des travaux de rénovation énergétique. Chez ISOVEO, nous accompagnons nos clients de A à Z dans la recherche des aides et le montage des dossiers. Notre certification RGE permet de faire bénéficier à nos clients des CEE et de MaPrimeRénov Copropriété.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro

* Source SOGECA
** Source IFOP (sondage)



ISOVEO, le spécialiste des travaux d'isolation et de ravalements de façade EN COPROPRIETES



Nos métiers :

- Isolation thermique par l'extérieur
- Ravalements de façade modernes et anciennes
- Isolation de combles et planchers bas
- Calorifugeage

1 - Isolation thermique par l'extérieur - Fontenay-aux-Roses (92)
2 - Ravalement de façade ancienne - Bonnelles (78)
3 - Isolation thermique par l'extérieur - Montrouge (92)
4 - Isolation thermique par l'extérieur - Montigny (78)



16 rue des Rosiers
92340 Bourg-la-Reine
Tel : 01 71 22 78 41
Mail : contact@isoveo.fr
www.isoveo.fr





DU FIOUL AU GAZ NATUREL : LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT EN COPROPRIÉTÉ

Jérôme Bracque,
chef des ventes Copropriété, GRDF

Plus de la moitié des projets de raccordement des copropriétés au gaz naturel est réalisée en Ile-de-France, où GRDF a mis en place une structure dédiée. Le point sur l'accompagnement du distributeur et les étapes du raccordement avec Jérôme Bracque, chef des ventes Copropriété chez GRDF.

De quelle manière GRDF accompagne les copropriétés en Ile-de-France ?

Il reste environ 180 000 logements alimentés au fioul en Ile-de-France, dont 45 000 à Paris. Cela représente près de 4 200 copropriétés. Notre rôle chez GRDF consiste à proposer à ces dernières une alternative qui soit à la fois plus économique, moins polluante et sécurisée sur le plan industriel.

Le territoire d'Ile-de-France dispose d'un suivi tout particulier chez GRDF, avec une équipe dédiée aux copropriétés. Nous convertissons ainsi en énergie plus de 250 copropriétés par an. La région disposant d'un maillage très dense de son réseau gaz, il s'agit dans la quasi-totalité des cas de raccordements en limite d'immeuble. Lorsque le réseau est plus éloigné, notre bureau d'études réalise des études d'extension et de renforcement de réseau, ainsi que l'étude économique et de faisabilité.

Pour guider au mieux les copropriétés, GRDF met à disposition des comparateurs énergétiques : à partir du moment où les copropriétés nous fournissent les consommations d'une autre énergie, nous sommes en capacité de leur donner l'équivalence avec le gaz. Nos fiches de référence, qui portent sur une année de consommation, offrent aussi un comparatif, plus détaillé, par rapport à l'ancien mode de chauffage. L'outil EffiCopro permet par ailleurs d'estimer les économies de charges de chauffage en chaufferie collective.

Nous accompagnons également tous les acteurs du projet, du montage du dossier jusqu'à la mise en service, en passant par les phases de planification, les travaux, la commande de matériel et les demandes d'autorisation d'ouverture de voirie.

Quelles sont les étapes du raccordement au

gaz d'une copropriété ?

Le raccordement s'effectue en quatre étapes. Dans un premier temps, notre équipe étudie le projet au travers des informations fournies par la copropriété. GRDF valide alors les grands principes d'alimentation et transmet une offre de raccordement comprenant notamment le coût, l'emplacement du point de livraison, le descriptif des travaux et les délais. La copropriété dispose alors de six mois pour accepter l'offre.

Une fois l'offre acceptée, l'interlocuteur technique GRDF entre en jeu pour organiser le projet. Il établit un planning prévisionnel et lance une étude détaillée, les démarches administratives et la commande du matériel nécessaire. Il assure également la coordination des différentes interventions avec le maître d'oeuvre.

La troisième étape est celle de la réalisation de l'installation intérieure de la chaufferie par le professionnel choisi par la copropriété, et de la pose des équipements techniques de comptage gaz par GRDF.

Enfin, après réalisation des travaux, la mise en service de l'installation parachève le raccordement au gaz naturel de l'immeuble. Celle-ci est demandée directement par le fournisseur de gaz sélectionné par la copropriété. Le certificat de conformité, fourni par l'installateur à la fin des travaux, est un document essentiel à remettre au technicien GRDF pour finaliser la mise en service.

Quels sont les délais de raccordement ?

Il faut compter au minimum 12 semaines après signature du contrat de raccordement. Les projets doivent donc réellement être anticipés par les copropriétés et cela augmente de ce fait tout l'intérêt de l'accompagnement des équipes GRDF.

Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/neocopro

La révolution énergétique ne se passe pas dans la rue mais dans les tuyaux.

Peu d'entre nous le savent, mais aujourd'hui circule dans les tuyaux du gaz vert ! Local et renouvelable, il est produit à partir de déchets organiques agricoles ou ménagers. Et d'ici à 2050, 100 % de gaz vert pourrait circuler dans les tuyaux pour se chauffer, cuisiner ou se déplacer, dans un plus grand respect de la planète.

LeGazVertLavenir.fr

#LeGazVertLavenir

GRDF

Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Quel que soit votre fournisseur.

TRAVAUX ET MESURES SANITAIRES : DES RÉFLEXIONS POUR PARTAGER LES SURCOÛTS



Irene Demoute,
directrice commerciale,

Éric Thouvenot,
responsable du service étanchéité,
Socateb

La reprise des chantiers s'accompagne de nouvelles pratiques d'ordre sanitaire pour protéger tous les intervenants. Irene Demoute, directrice commerciale de Socateb, et Éric Thouvenot, responsable du service étanchéité, offrent leurs témoignages sur les pratiques de l'entreprise.

Comment se déroule la reprise des chantiers ?

Pendant les deux mois de confinement, quasiment toute l'entreprise a été mise en chômage partiel. Depuis, le 11 mai, tous les collaborateurs sont de retour.

Suite à notre arrêt d'activité, nous travaillons sur 2 axes principaux : les méthodes et les moyens à mettre en place sur les chantiers afin d'assurer la sécurité des salariés et des intervenants ainsi que la sensibilisation de ces derniers aux gestes barrières et attitudes à adopter. Ainsi, nos services administratifs et travaux encadrés par nos référents qualité (ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001), ont mis en œuvre la réactualisation des documents et des installations en lien avec les directives du gouvernement et des organismes tels que l'OPPBTB afin de s'assurer que tous les moyens sont réunis pour une reprise en sécurité.

Les premières réunions de chantier ont été réalisées par vidéo-conférence avec les différents acteurs (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et conseils syndicaux), et depuis quelques semaines les réunions ont lieu sur le chantier en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

Concernant les opérations sur les chantiers, nos équipes ont reçu une formation sensibilisation s'appuyant sur les recommandations du guide de l'OPPBTB et les fiches conseils métiers du Ministère du travail. Les retours d'expérience complètent aussi régulièrement ces pratiques.

Pouvez-vous nous donner des exemples d'adaptations suite à la période COVID 19 ?

En premier lieu, chaque compagnon reçoit un kit Covid 19 (masques, lingettes désinfectantes, 2

housses de rangement des vêtements (travail et civil), lunettes, gants, combinaisons etc. Concernant les bases vie de chantier, comme il n'est pas possible de doubler la quantité sur chaque chantier (pour de multiples raisons : place attribuée, disponibilité...) les effectifs sont divisés par 2 (ou plus) en fonction de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles pour organiser les tâches en horaires décalés afin de respecter la distanciation sociale de 1 mètre.

Sur certains chantiers avec co-activité, nous avons installé des lave-mains à commande à pied, sans contact manuel, et chaque matériel de chantier est assigné à une seule personne. Toutes ces mesures nécessitent donc de revoir l'organisation des équipes, qui arrivent désormais à des horaires décalés et des rotations sont également prévues pour la pause déjeuner.

Quel est le surcoût lié à ces mesures ?

Il est encore tôt pour avoir des chiffres exacts toutefois le surcoût pour les entreprises de travaux est estimé entre 15 et 20 %. Le partage de ces surcoûts est une véritable question, que se posent actuellement les entreprises et la fédération du Bâtiment.

Jacques Chanut, le président de la FFB, a ainsi récemment proposé à l'État d'abaisser le taux de TVA du secteur de 10 % à 5,5 %, voire à 5 % pour la rénovation. Cette solution permettrait de maintenir le prix des prestations pour la maîtrise d'ouvrage.

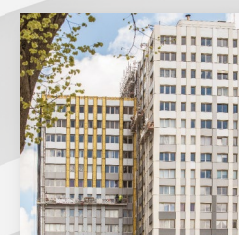
Des incitations fiscales à la rénovation énergétique permettraient également de maintenir le chiffre d'affaires. Elles pourraient notamment prendre la forme d'un crédit d'impôt pour les travaux de rénovation thermique.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro

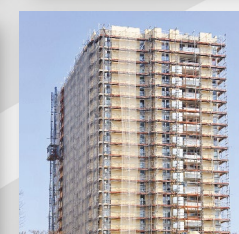
SOCATEB
Protéger du temps

SPÉCIALISTE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

Depuis 40 ans, SOCATEB entretient, rénove, isole vos bâtiments et valorise votre patrimoine.



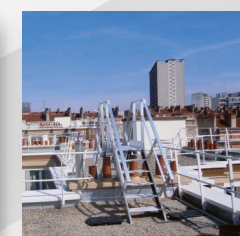
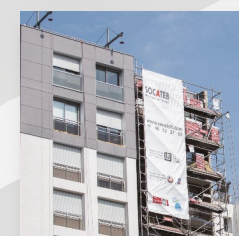
RAVALEMENT DE FAÇADE



ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE

BARDAGE - SERRURERIE

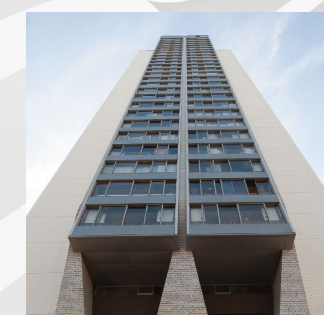
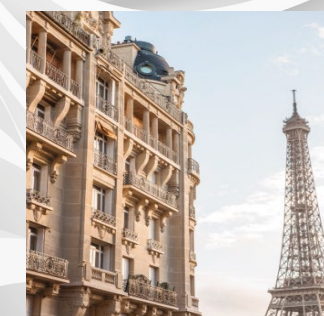
PIERRE DE TAILLE



IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

ÉTANCHÉITÉ TOITURES TERRASSES



BEAU TEMPS...

...LONGTEMPS

SOCATEB SA

15 - 17 rue du Moulin à Cailloux - Z.I. Sénia - BP 337 - 94537 Orly cedex
Tél. : 01 48 52 37 65 - Mail : contact@socateb.com - www.socateb.com



RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS : PÉRENNISER LES GAINS ÉNERGÉTIQUES

Alexandre Sevenet,
président, **Nepsen**

Pionnier dans le secteur de la sobriété énergétique, le groupe Nepsen intervient sur des missions de conseil et de maîtrise d'œuvre pour aider ses clients à engendrer des *negawatts*, autrement dit de l'énergie non consommée. Entretien avec Alexandre Sevenet, président de Nepsen.

Quel est le potentiel d'économie d'énergie dans les copropriétés ?

Pour les copropriétés qui se sont peu préoccupées de leur facture énergétique jusqu'à présent, le potentiel peut atteindre jusqu'à 70 % d'économie d'énergie. La lutte contre les déperditions thermiques via l'isolation et l'étanchéité de l'enveloppe (façade, toiture et menuiseries) est le premier gisement d'économie. Une fois que l'on a obtenu une enveloppe ultra-performante, on s'attaque aux différents rendements liés aux équipements de production, de distribution et d'émission. Il s'agit alors de rénover ou remplacer des installations, d'agir sur la régulation et l'entretien, ou encore de sensibiliser les copropriétaires en les équipant notamment de compteurs et d'afficheurs de température afin qu'ils puissent constater ce qu'ils consomment.

Chez Nepsen, nous recherchons les économies d'énergie durables et garanties. Pour cela, nous nous basons sur un concept développé dans le monde de l'industrie en matière de sélection d'équipements techniques : le FMDS, pour fiabilité, maintenabilité, disponibilité et sécurité. Cette méthode assure que l'équipement ou le matériau utilisé conservera une performance de très bon niveau tout au long de sa vie, avec la plus grande longévité possible et une maintenabilité réelle.

Au delà de l'isolation, y a-t-il des gisements d'économie intéressants ?

Oui, notamment du côté des menuiseries. Ces dernières sont bien plus performantes qu'il y a une dizaine d'années. Toutefois, c'est une technologie développée dans les années 1980 par Jacques Paziard qui génère le plus

d'économie et de confort. Baptisé "fenêtre pariétodynamique", il s'agit d'un triple vitrage respirant, permettant le renouvellement d'air par une lame d'air entre les vitres. Les calories du soleil chauffent ainsi deux fois l'air entrant et le système évite de percer une bouche d'entrée pour assurer la ventilation. Là où le meilleur triple vitrage actuel a une performance thermique U_w de 0,8 ou 0,9, la fenêtre pariétodynamique offre un U_w de 0,35.

Quelles sont les solutions pour pérenniser la performance énergétique suite à des travaux ?

Chez Nepsen, nous essayons de promouvoir la notion de garantie de résultat, notamment via le contrat de performance énergétique (CPE). Cet outil répond parfaitement aux attentes des copropriétaires sceptiques sur le niveau d'économie d'énergie présenté avant les travaux et à la recherche d'une sécurité contractuelle. Dans le cadre de ce contrat, l'enjeu est clairement établi dès le départ : l'opérateur prend en charge l'intégralité des surcoûts si le bâtiment consomme plus que prévu, tandis que les gains sont partagés avec le maître d'ouvrage dans le cas contraire.

Pour les copropriétés équipées d'un chauffage collectif, un contrat d'exploitation avec intéressement de l'exploitant est également une formule qui a fait ses preuves pour pérenniser les économies d'énergie. À condition cependant de ne pas souscrire au contrat P1 portant sur la fourniture de combustible. De fait, avec un contrat P1, la marge que l'exploitant dégage sur le P1 est toujours supérieure à l'intéressement qu'il peut obtenir sur le P2 et le P3 en faisant correctement son travail d'économie d'énergie.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro



Un exemple de Rénovation réussie

La copropriété Garibaldi a engagé un ambitieux programme de rénovation. A la clé, des consommations énergétiques divisées par 2.



D'une copropriété typique des 60's
vers un Bâtiment Basse Consommation

QUELS TRAVAUX ?



1. Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur,
2. Remplacement collectif des menuiseries à isolation thermique renforcée,
3. Remplacement des persiennes inclinables,
4. Isolation du plancher bas,
5. Mise en place d'une ventilation hygro-réglable,
6. Sécurisation de la toiture terrasse.

www.nepsen.fr

QUELS RÉSULTATS ?



	Consommation kWhEP/m ² .an	Emissions de GES kgéqCO ₂ /m ² .an
AVANT	184 D	58 F
APRES	89 B	26 D

QUEL FINANCEMENT ? €

Coût total des travaux : 1 291 000 €

Région	Anah - Aides individuelles
200 000 €	216 000 €
Anah - Aide collective	Total des aides perçues
265 000 €	691 000 €



TÉLÉCOMMUNICATION EN COPRO- PRIÉTÉ : VERS UNE MUTUALISATION DES SERVICES GÉNÉRAUX

Didier Cazes,
responsable des Affaires Publiques à la direction Fibre, **Orange**

L'arrêt du RTC annoncé pour fin 2023 oblige les copropriétés à repenser leur infrastructure de télécommunication, indispensable à la gestion des services généraux de l'immeuble. Didier Cazes, responsable des Affaires Publiques à la direction Fibre d'Orange, offre son éclairage sur le sujet.

Quelle est la place de la fibre optique en copropriété ?

Après un confinement durant lequel des millions de personnes se sont mises au télétravail, disposer d'outils numériques et du très haut débit dans les immeubles est plus que jamais devenu crucial. Dans ces nouvelles conditions, il n'y aura bientôt plus de différence entre un immeuble de bureau et un immeuble résidentiel.

Dans les parties communes d'une copropriété, la fibre a également une place centrale en dehors de la sphère individuelle, privée. Elle peut être aussi employée pour gérer les services généraux comme la vidéosurveillance, le chauffage collectif ou encore les ascenseurs. Un immeuble bien connecté permet aux bailleurs sociaux et privés de gérer à distance ces services, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer du personnel sur place pour vérifier.

Pour quels types de services une copropriété peut-elle opter pour la 4G ou la fibre ?

Ces deux technologies sont complémentaires. La 4G offrant un débit bien inférieur à la fibre, le choix dépendra du service lui-même. Dans le cas de la vidéosurveillance, pour laquelle une connection permanente et de qualité doit être assurée, de par le fort besoin de bande passante, le très haut débit est nécessaire et la fibre est donc à privilégier. Pour des services avec peu de portance comme les ascenseurs, le machine to machine, une offre mobile peut suffire et peut s'avérer moins chère à l'usage. Toutefois, relier certains équipements comme une chaudière peut s'avérer compliqué en raison du mauvais signal reçu en sous-sols. De plus, l'installation de matériels intermédiaires pour capter le signal peut représenter un surcoût à l'installation. Dans

certain cas, le choix sera également limité par le modèle économique proposé par les prestataires de service.

Comment les copropriétés anticipent l'arrêt du RTC ?

Le réseau téléphonique commuté (RTC), utilisé notamment pour les systèmes de téléalarme des ascenseurs, tirera graduellement sa révérence fin 2023 pour les premières régions retenues. À cette date, tous les immeubles équipés RTC devront migrer sur une offre mobile, XDSL ou fibre. Or, en 2030 ce sera au tour des offres XDSL de n'être plus commercialisées. La migration de tous les services se fera donc tout naturellement vers la 4G, la 5G ou la fibre optique.

La disparition du RTC est le moment de repenser la gestion des abonnements d'un immeuble, avec l'idée que la multiplication des abonnements n'est peut-être pas la solution idéale, et qu'une mutualisation de ces services serait plus efficace. Pour répondre à cette problématique, nous avons réalisé un guide téléchargeable sur www.objectif-fibre.fr visant à expliquer comment regrouper tous les services de la copropriété, hors logements, sur un seul équipement installé en pied d'immeuble, avec un seul abonnement.

Ce nouveau service intelligent nécessite un gestionnaire de la mutualisation, qui sera en général un intégrateur. Il permet en retour une homogénéisation des prix des prestations des antennistes, ascensoristes, chauffagistes et autres professionnels qui interviennent dans les immeubles. Aujourd'hui, les grands bailleurs ont déjà pris ce virage et cette nouveauté sera au coeur de l'actualité des copropriétés pour les prochaines années.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro

La Fibre livrée à domicile

Faites appel à Orange pour raccorder votre immeuble à la Fibre et bénéficier de la qualité et du confort d'usage de l'internet haut débit.

Renseignez-vous sur commentavoirlafibre.orange.fr

ou appelez le **0800 38 38 84** Service & appel gratuits *

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur. Accessible en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité et de raccordement au domicile du client.

Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.

orange™



PILOTER LES ÉQUIPEMENTS ÉNERGIVORES DEPUIS LE TABLEAU ÉLECTRIQUE

Emmanuel Ballandras,
directeur développement Partenariats et Relations Extérieures,
Legrand

Legrand affine sa vision du logement intelligent avec Drivia with Netatmo, un tableau électrique connecté. Une innovation qui permet de suivre sa consommation d'énergie au quotidien et de la contrôler selon des scénarios personnalisés afin de réduire la facture finale. Présentation du concept avec Emmanuel Ballandras, directeur développement Partenariats et Relations Extérieures de Legrand.

Comment évolue l'offre de logement connecté selon Legrand ?

Comme chaque année sur le CES à Las Vegas, Legrand a présenté en avant-première des nouveautés qui seront mises sur le marché dès le second semestre 2020. Détentric de 2 Awards de l'innovation, la plus remarquable d'entre elles est le tableau électrique modulaire Drivia with Netatmo. Il s'agit de la version connectée de notre best-seller Drivia, tableau électrique très populaire auprès des installateurs électriciens pour sa facilité et sa rapidité d'installation.

Avec Drivia with Netatmo, les possibilités en termes de pilotage des équipements électriques et de leur consommation viennent compléter ce qu'il est déjà possible de faire sur le mur via les interrupteurs et prises connectées. Car c'est au niveau du tableau que peuvent être traités efficacement les appareils de puissance tels que les chauffe-eaux, les bornes de recharge de véhicules électriques ou les moteurs de piscine.

Drivia with Netatmo permet à l'utilisateur de prendre le contrôle de tous les équipements du logement, de maîtriser et contrôler leur consommation énergétique et ainsi réduire la facture, le tout directement via Home + Control, l'application Legrand du logement connecté. Cet écosystème connecté est rendu possible par la triangulation de trois équipements : le smartphone qui fait office d'interface utilisateur, la box internet et le module control Legrand (ou passerelle), installé directement dans le tableau et qui permet la communication entre tous les produits connectés Legrand de la maison.

Concrètement, comment cette solution contribue-t-elle à l'amélioration de la performance énergétique du logement ?

Drivia with Netatmo est constitué d'une gamme de 6 modules à installer directement au tableau électrique. Évoquons d'abord le contacteur, le télérupteur et le module control (ou passerelle), disponibles dès mi-juin 2020 :

- Le contacteur équipe les tableaux électriques afin de contrôler les équipements particulièrement énergivores qui sont directement reliés au tableau électrique, comme par exemple la borne de véhicule électrique ou le chauffe-eau ;
- Le télérupteur permet de piloter des circuits d'éclairage ;
- Le module control permet de connecter l'installation à internet comme vu plus haut

Désormais connectés, ces 2 produits pourront être actionnés via l'application Home + Control et intégrés dans des plannings et des scénarios : je peux par exemple couper mon chauffe-eau aux heures où je m'absente du logement et le réactiver quelques heures avant mon retour. Je peux également éteindre à distance une lumière oubliée, ou simuler une présence. Home + Control me signifiera aussi tout dysfonctionnement rencontré par ces différents équipements.

Un autre module, le délesteur intelligent, va encore plus loin et sera lui lancé en janvier prochain. Ce dernier éteint proactivement et de manière intelligente certains appareils électriques (chauffe-eau, prise de recharge pour véhicule électrique, plaques de cuisson, etc.), afin d'éviter toute coupure de courant liée à un dépassement du contrat d'électricité. Toujours via l'application, il est possible de prioriser l'ordre de délestage de chaque équipement selon ses préférences.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro

EMS CX³

ENERGY MANAGEMENT SYSTEM

SYSTÈME COMPLET ET UNIVERSEL DE GESTION DE L'ÉNERGIE



Une offre adaptée à vos besoins, pour tous les tableaux et tous types de projets en rénovation et en neuf



Mesurer & Informer

Vérifier le bon fonctionnement de l'installation

- Mesurer toutes les valeurs électriques
- Contrôler les différents états des appareils ou des circuits



Agir

Maîtriser son installation

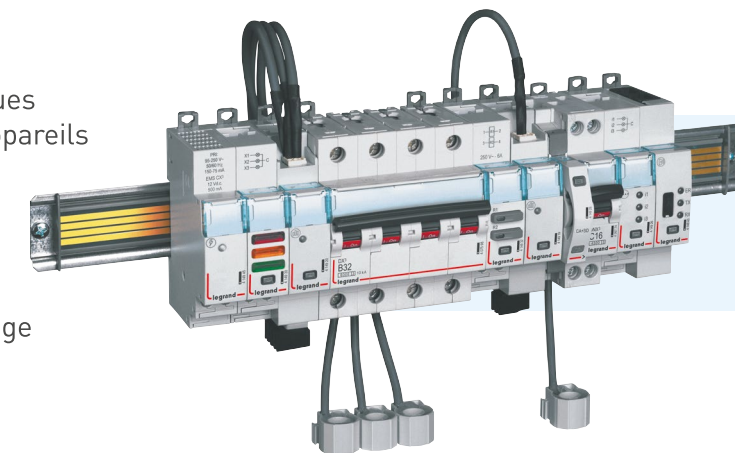
- Agir à distance sur un actionneur
- Programmer des actions de délestage



Mesurer, Informer & Agir

Superviser le système : maîtriser toute l'installation

- En local
- À distance grâce au Web Serveur Energie : sur PC, Smartphone, tablette...



Plus d'informations sur legrand.fr





RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ : FAIRE LE CHOIX DU COLLECTIF ET DE L'ÉVOLUTIF

Olivier Terral,
responsable du Pôle co-construction et partenariats au sein
du programme Mobilité Électrique, **Enedis**

Bien que le droit à la prise lève un frein au développement des bornes de recharge de véhicules électriques, le véritable enjeu pour les copropriétés est d'assurer un déploiement progressif et à des conditions équitables pour tous les copropriétaires. Explication avec Olivier Terral, responsable du Pôle co-construction et partenariats au sein du programme Mobilité Électrique d'Enedis.

Quel est le rôle d'Enedis concernant la mise en oeuvre d'infrastructures de recharge dans les copropriétés ?

La mobilité électrique constitue un nouvel enjeu qui mobilise forcément le gestionnaire de réseau de distribution électrique. En effet, au-delà de l'alimentation électrique de ce nouvel usage qui nécessite d'adapter les infrastructures, la capacité de stockage des voitures électriques constitue une opportunité de stocker la production d'électricité issue de sources renouvelables. Enedis a pour ambition d'être le partenaire du développement à grande échelle de la mobilité électrique, partout et pour tous, en s'assurant notamment que les solutions de recharge existent pour tous les cas d'usage.

Concernant les copropriétés, le branchement de plusieurs bornes de recharge dans des parkings d'immeubles existants, qui n'ont pas été prévus pour cela à l'origine, nécessite une étude électrique et implique le gestionnaire de réseau.

Enedis propose d'accompagner les syndicats, pour les aider à comprendre les architectures techniques de raccordement disponibles et faciliter le raccordement au réseau de la solution retenue. Dans tous les cas, la copropriété devra faire appel à un bureau d'études ou à un installateur pour la mise en place des bornes de recharge.

Quelles sont les architectures de raccordement disponibles en copropriété ?

Il existe 3 principales configurations. La première consiste à se brancher directement sur l'alimentation électrique des services généraux

lorsque la capacité de puissance de celle-ci le permet. Dans ce cas, le coût d'installation de la borne et le raccordement (3 000 à 5 000 euros en moyenne) est entièrement à la charge du copropriétaire qui en fait la demande. Cette méthode est la plus souvent utilisée dans le cadre de l'exercice du droit à la prise, mais atteint très rapidement ses limites. En effet, la capacité de puissance disponible sur un compteur de services généraux ne permet de couvrir dans le cas général que les premiers utilisateurs. De plus, cette configuration exige que le syndic répartisse les consommations électriques des bornes de recharge et les déduise des consommations électriques des services généraux.

La deuxième configuration consiste à raccorder au réseau de distribution un compteur dédié pour l'alimentation des bornes de recharge. Cette configuration permet de répartir plus facilement les consommations électriques entre les utilisateurs et de mutualiser les besoins de puissance. Elle permet par ailleurs de déléguer la gestion du service à un opérateur de recharge qui peut assurer le pilotage collectif de la recharge voire, dans certains cas, prendre en charge l'investissement.

La troisième configuration consiste en la mise en place d'un câble public d'alimentation dans le parking, dimensionné de telle sorte à pouvoir accueillir les connexions individuelles des copropriétaires qui en font la demande. Chaque utilisateur dispose ainsi de son propre compteur individuel et paye directement ses consommations électriques auprès du fournisseur de son choix.

Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/neocopro



ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

**Une voiture
électrique, c'est
facile quand on
peut la recharger
n'importe où.**

Avec 7 millions de bornes de recharge raccordées au réseau de distribution d'électricité d'ici 2030, Enedis favorise l'usage des véhicules électriques, au service de la transition énergétique et d'une mobilité plus responsable, quel que soit votre fournisseur d'énergie.

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA.

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel



FINITIONS DE FAÇADE : LA TENDANCE AU TROMPE L'OEIL

Eric Balech,
directeur commercial, **Spebi**

L'isolation thermique par l'extérieur permet de conjuguer performance énergétique et valorisation de l'aspect architectural. De nouvelles techniques et matériaux permettent désormais d'améliorer les caractéristiques initiales du bâti. Eric Balech, directeur commercial de Spebi, revient sur les dernières innovations en matière de finitions.

Quelle est la dernière innovation mise en oeuvre par Spebi dans le cadre d'une valorisation architecturale ?

En novembre 2019, Spebi a remporté le Prix de l'Innovation du Grand Prix Peinture Finition pour la réalisation d'un projet singulier de réhabilitation à Choisy-le-Roi (94). Singulier, car la méthode utilisée n'avait encore jamais été employée dans une résidence en France.

Nous avons utilisé un système de revêtement de façade basé sur l'application de pochoirs. Cette solution a permis de reproduire l'effet brique apparente - tout en relief - de la façade. Une exigence de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui était loin d'être évidente à mettre en oeuvre en vue des contraintes associées à un immeuble de cette hauteur : l'autre solution consistant à poser des plaquettes de parement sur l'isolant était impossible car limitée aux bâtiments R+1, jusqu'à R+4 en demandant un ATEX. Un niveau encore en dessous des sept étages de l'immeuble sur lequel nous sommes intervenus.

Concrètement, les pochoirs se posent après la mise en place de l'isolant et de la sous-couche, lorsque cette dernière est sèche. Une étape délicate où les équipes doivent respecter scrupuleusement l'alignement de chacun de ces pochoirs de 1m2, avant de l'enduire par dessus. Les temps de séchage (24 heures) sont également très importants : retiré trop tard, le pochoir restera collé au support ; retiré trop tôt, ses reliefs apparaîtront mal. S'il faut attendre par défaut 24 heures, il faut encore prendre en compte les intempéries ou une canicule...

Vous avez également renforcé le service métallerie. A quel moment intervient-il dans un projet d'ITE ?

Nous avons une quinzaine de personnes qui travaillent dans la cellule métallerie pour des interventions sur des garde-corps en balcon ou appui de fenêtre. Lorsque l'on réalise une isolation thermique par l'extérieur (ITE), nous sommes en effet amenés à échanger ou à prolonger ces éléments. La plupart des immeubles des années 1970-80 - ceux que nous rénovons actuellement - ne sont pas aux normes, avec notamment de trop gros écarts entre les barreaux, ou encore la présence de peinture au plomb. Dans cette situation, nous plaçons de nouveaux garde-corps, fixés à l'anglaise, c'est-à-dire au nez du balcon et non à l'intérieur, ce qui permet de gagner les 15 cm perdus par ailleurs par le prolongement.

Il y a cependant des garde-corps impossibles à reproduire du fait de leur design. S'ils sont aux normes, nous essayons de les conserver. C'est dans ce cas de figure que le service métallerie exerce pleinement son savoir-faire en réparant ces garde-corps abîmés tout en conservant leur design d'origine. Dans tous les cas, ils sont ramenés à l'atelier pour déplombage.

Quelles sont les tendances actuelles en termes de finitions ?

L'arrivée de nouveaux matériaux offre toujours plus de finesse de finition aux systèmes de bardage : pâte de verre, plaquette de parement, effet pochoir, peintures métallisées, finitions effet bois... On voit aussi des teintes soutenues qui permettent d'obtenir des finitions avec un coefficient d'absorption supérieur à 35.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro

ENTREPRISE DE RAVALEMENT RÉCOMPENSÉE POUR SES COMPÉTENCES EN 2019



ITE



PRIX FAÇADES
Résidence Alphonse Brault / Choisy-le-Roi - 94

BARDAGE



**PRIX ARCHITECTURE,
INNOVATION SOCIALE
& ÉCONOMIQUE**
Résidence La Vigneraie / Les Clayes-sous-Bois - 78

DÉSAMIANTAGE

ÉTANCHÉITÉ



PRIX ÉNERGIE & CLIMATS TEMPÉRÉS
avenue de l'Europe / Sèvres - 92



GESTION DES COPROPRIÉTÉS : QUEL AVENIR RÉGLEMENTAIRE ?

Claude Pouey,
directeur de la coopérative technique, **ARC**

L'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) milite auprès des pouvoirs publics pour assurer un cadre réglementaire favorable à une gestion intelligente et performante des copropriétés et à la réalisation de travaux de rénovation. Claude Pouey, directeur de la coopérative technique de l'ARC, présente les positions de l'association.

Le législateur s'est penché dernièrement sur les règles encadrant la copropriété. Quelles sont les mesures que vous appuyez ?

Le grand sujet actuellement, ce sont les mesures édictées par l'ordonnance "copropriété", sortie en novembre pour une application à partir du 1^{er} juin 2020. L'ARC reproche principalement aux pouvoirs publics d'avoir retiré de la loi la prise en compte du plan pluriannuel de travaux. La mesure pourrait toutefois être réintégrée dans un amendement ultérieur. Le Plan pluriannuel serait très bénéfique pour les copropriétés, car il conditionnerait le fonds travaux, favorisant ainsi le financement et la réalisation des travaux.

L'ARC s'oppose également à une mesure offrant aux syndicats la possibilité de proposer des contrats pour de nouveaux services. Cette mesure ouvre la porte à d'éventuelles manipulations de la part de syndicats peu scrupuleux, qui pourraient facturer - en sus du contrat de base - des prestations qui relèvent de la gestion courante des copropriétés.

Nous défendons par ailleurs auprès des ministères l'idée que les CEE puissent servir à financer l'AMO. Ils ont commencé à le prendre en compte pour les copropriétés en difficulté, mais pas encore pour celles dont la situation financière est saine mais qui ont du mal à engager des travaux.

L'ARC a également déposé un recours contre l'arrêté sur l'individualisation des frais de chauffage. Quelle position tenez-vous ?

Avec l'Union Sociale de l'Habitat (USH), nous avons en effet déposé ce recours en novembre 2019 car nous estimons que les répartiteurs de frais de chaleur ne sont pas fiables et que leur installation ne sera globalement pas économique

dans la durée. L'ARC est toutefois favorable à l'installation de compteurs thermiques si l'appartement est desservi par une boucle horizontale de chauffage. Ce recours vise donc à modifier l'arrêté et à écarter sous certaines conditions l'obligation d'installer des répartiteurs de frais de chauffage.

Quelles sont les priorités de l'ARC pour la décennie 2020 ?

Notre vocation demeure de faire en sorte qu'un maximum de copropriétés se lancent dans la rénovation énergétique ou dans la rénovation globale. Il y a un axe très fort à développer autour des syndicats bénévoles, qui représentent un tiers de nos adhérents. L'ARC va prochainement mettre à leur disposition toute une série de nouveaux outils visant à moderniser la gestion des copropriétés.

Nous développons notamment un extranet qui donnera accès à des documents essentiels à la gestion des parties communes, qui embarquera une solution de visioconférence et qui permettra de communiquer entre copropriétaires ou entre copropriétés voisines.

La rénovation des grands ensembles sera abordée sur le Grand Circuit. Quels sont les clés de la réussite de ce type de chantier ?

Les responsables de copropriété doivent tout d'abord bien identifier les besoins de la copropriété et voir ce qu'ils peuvent réaliser. Ils ont pour cela indiscutablement besoin d'une AMO. L'ARC peut les accompagner dans cette réflexion, jusqu'au choix du maître d'oeuvre. La communication auprès des copropriétaires est un autre élément essentiel à la réussite du projet de rénovation. En résumé, les responsables de copropriété doivent faire sauter en amont tous les points de blocage jusqu'au vote en assemblée générale.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/neocopro

Pourquoi adhérer à l'ARC ?

Adhésion du conseil syndical

Votre situation

- ▶ Le conseil syndical souhaite s'impliquer davantage dans le suivi de la copropriété.
- ▶ La gestion du syndic ne semble pas transparente.
- ▶ Le conseil syndical souhaite obtenir une assistance aussi bien sur le domaine juridique, technique ou comptable.

Notre solution

- ▶ Conformément à l'article 27 du décret du 17 mars 1967, le conseil syndical peut décider unilatéralement d'adhérer à l'ARC pour se faire assister dans sa mission.
- ▶ La cotisation sera prise en charge par la copropriété, pour cela il vous suffira de remettre l'appel de cotisation à votre syndic.
- ▶ L'ARC propose divers services d'assistance au bénéfice du conseil syndical, avec en l'occurrence des possibilités de consultation dans plusieurs domaines assurés par des experts (juristes, comptables, thermiciens, architectes...).
- ▶ A cela s'ajoute la production de guides pratiques ou encore l'organisation de formations afin de permettre aux membres du conseil syndical d'être à jour de leurs connaissances sur toutes les questions liées à la copropriété.

Comment adhérer ?

- ▶ A la suite d'une décision majoritaire des membres du conseil syndical, ce dernier pourra télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet de l'ARC et nous le retourner signé et accompagné du compte rendu de la réunion ayant approuvé cette adhésion.
- ▶ A réception du dossier d'adhésion, l'ARC retournera un numéro d'adhérent permettant d'accéder à l'ensemble des services.

Adhésion du syndic non professionnel (Copropriétaire bénévole)

Votre situation

- ▶ Vous connaissez bien votre copropriété pour y être impliqué au sein du conseil syndical depuis plusieurs années.
- ▶ Vous trouvez que votre syndic ne gère pas correctement la copropriété ; pire il commet des abus ou réclame des honoraires élevés.

Notre solution

- ▶ Optez pour la gestion directe en proposant à ce que l'un des membres du conseil syndical devienne syndic non-professionnel de la copropriété.
- ▶ Les avantages sont nombreux, car au-delà de faire des économies substantielles sur plusieurs postes de charge, la gestion de l'immeuble sera mieux assurée.
- ▶ Si vous êtes déjà adhérent en tant que conseil syndical, il vous suffit de prendre un rendez-vous auprès du service syndic non-professionnel de l'ARC pour que l'on puisse vous apporter toutes les informations complémentaires et nécessaires pour passer le cap.

Les services de l'ARC

- ▶ L'ARC propose divers services d'assistance avec en l'occurrence des possibilités de consultation dans plusieurs domaines assurés par des experts (juristes, comptables, thermiciens, architectes...);
- ▶ A cela s'ajoute la production de guides pratiques afin de permettre aux syndicats non-professionnels d'être à jour de leurs connaissances sur toutes les questions liées à la copropriété ;
- ▶ Assurance de responsabilité civile du syndic bénévole ;
- ▶ Assistance par des conseillers de l'ARC dédiés aux syndicats bénévoles et séances de formation ciblées ;

Sur options payantes :

- ▶ Logiciels de comptabilité et de gestion, services d'assistance en comptabilité ;
- ▶ Service de gestion des fiches de paie des gardiens ou employés d'immeuble ;
- ▶ Assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Comment adhérer ?

- ▶ Une fois élu par l'Assemblée Générale comme syndic non-professionnel, il suffit de compléter le bulletin d'adhésion disponible sur le site de l'ARC et de le retourner-signé à notre association accompagné du procès-verbal de l'Assemblée Générale.
- ▶ A réception du dossier d'adhésion, l'ARC retournera un numéro d'adhérent permettant d'accéder à l'ensemble des services.



Association des Responsables de Copropriété

7, rue de Thionville • 75019 PARIS • Tél.: 01 40 30 12 82 • Fax : 01 40 30 12 63 • contact@arc-copro.fr • www.arc-copro.fr



ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS : LES 12 TRAVAUX DE L'APC

Jessica Jacoby-Koaly,
chargée du réseau professionnel de la plateforme
CoachCopro, **Agence Parisienne du Climat**

Annuaire, évènements, retours d'expériences, plateforme numérique, observatoire... L'Agence Parisienne du Climat (APC) développe de nombreux outils pour accompagner les copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique. Jessica Jacoby-Koaly, en charge du réseau professionnel de la plateforme CoachCopro, présente les douze chantiers sur lesquels l'agence travaillera jusqu'en 2021.

Comment l'APC anime la rénovation énergétique des copropriétés en 2020 ?

Notre principale mission consiste à généraliser l'éco-rénovation des copropriétés afin de répondre à l'un des objectifs du Plan Climat de Paris. Pour cela, nous avons lancé dès 2018 douze chantiers, que nous poursuivons cette année et jusqu'en 2021 :

- Le premier chantier vise à segmenter le parc de copropriétés afin d'y proposer des solutions différenciées. Ce premier chantier est en lien avec la mission d'accompagnement des conseillers de l'APC, qui identifient les particularités de chaque copropriété afin de répondre au mieux à leurs besoins.

- De la même manière, nous documentons des références. Notre objectif : être capable de raconter des histoires de rénovations réussies partout et pour tout type de copropriété.

- En parallèle, nous travaillons à faciliter l'exploitation des équipements et du bâtiment. Il s'agit ici d'évaluer les performances réelles des copropriétés rénovées et de mettre en avant les exploitations réussies. L'APC a notamment restitué les résultats d'une instrumentation menée sur huit projets de rénovation globale et travaille à exploiter ces données afin d'étudier les pistes d'amélioration.

- Le troisième chantier vise à concilier la qualité de l'architecture urbaine et la performance environnementale des rénovations, afin d'anticiper les points bloquants dès les prémices du projet. Pour ce faire, nous veillons à faciliter le dialogue entre les agences, les services d'urbanisme, les Architectes des Bâtiments de France et les porteurs de projet.

- CoachCopro est la pierre angulaire de notre dispositif d'accompagnement des copropriétés dédié à l'éco-rénovation. Nous veillons continuellement à animer le réseau de professionnels qui y sont

référéncés, ainsi qu'à guider l'évolution de leurs métiers. Cela passe par la formation et par les évènements que l'on organise entre professionnels ou entre ces derniers et les copropriétaires.

- Aussi, nous souhaitons rendre incontournable le service CoachCopro auprès des copropriétés, des professionnels et des collectivités.

- La notion d'AMO est également centrale dans le parcours de la rénovation. Or, il n'y a pas une mais des AMO, selon que l'on soit en face d'un architecte, d'un thermicien ou encore d'un ingénieur financier. En décembre 2019, l'APC a donc publié une note visant à mieux comprendre les missions d'AMO et à encourager les copropriétés à bien s'encadrer.

- En ce qui concerne notre évènement phare, le Forum de l'Éco-Rénovation, nous souhaitons pérenniser le rendez-vous. En 2020, il prend une dimension métropolitaine et change de nom pour devenir le Forum Habiter Durable.

- Nous continuons également à communiquer positivement sur la copropriété : l'idée est de montrer que les projets aboutissent, même si les prises de décisions peuvent parfois être longues.

- D'autre part, nous souhaitons harmoniser et mettre en commun les services que l'on propose à l'échelle de la métropole, afin que les copropriétés puissent avoir le même accompagnement que l'on peut retrouver à Paris.

- En créant des indicateurs de suivi des consommations énergétiques, nous construisons un véritable service public de la donnée énergétique. Nous obtenons notamment de plus en plus de données grâce à notre Observatoire de la rénovation énergétique.

- Le dernier de ces 12 chantiers consiste à suivre les évolutions du marché de la copropriété. Cela passe également par l'Observatoire de la rénovation.

Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/neocopro



Optimisez votre présence sur le marché
de l'éco-rénovation en copropriété



CoachCopro est un dispositif neutre, gratuit et indépendant conçu par l'Agence Parisienne du Climat.
Son objectif : accompagner les copropriétaires dans leur projet de rénovation, structurer la filière professionnelle et rapprocher l'offre de la demande : www.paris.coachcopro.com

Professionnels, affiliez-vous au CoachCopro !

Pour qui ?

- Syndics, accompagnateurs de copropriétés ;
- Architectes, bureaux d'études, cabinets de conseils ;
- Établissements de crédits, d'ingénierie financière et promoteurs immobiliers (surélévation) ;
- Artisans et entreprises de travaux.

Quels bénéfices ?

- Accéder à un marché d'avenir ;
- Optimiser la visibilité de vos offres et prestations ;
- Valoriser vos projets exemplaires ;
- Bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller.

Créez un compte sur : grandparis.annuaire-coachcopro.com



Rendez-vous le **mercredi 29 avril 2020** au **Forum Habiter Durable** à l'Hôtel de Ville de Paris. Rencontre majeure du marché de la rénovation énergétique, le Forum Habiter Durable est une occasion unique pour rencontrer des copropriétaires et partager des retours d'expérience entre professionnels. Informations : pro.coachcopro@apc-paris.com

Projet soutenu par :



Mené en partenariat avec :



Porté par :





RÉNOVATION GLOBALE : À LA QUÊTE DE LA VALEUR VERTE

Raphaël Claustre,
directeur général, Île-de-France Énergies

Si les projets de rénovation peuvent être en premier lieu motivés par des travaux de nécessité (ravalement de façade, changement de chaudière...), ils offrent également l'occasion d'améliorer la performance énergétique et ainsi la valeur du bien. Raphaël Claustre, directeur général d'Île-de-France Énergies, présente les atouts d'une rénovation globale, accompagnée par un interlocuteur unique.

Île-de-France Énergies associe un accompagnement technique et financier. Quel en est l'avantage ?

En effet, nous ne séparons pas le technique du financier. Un accompagnement sur ces deux plans favorise et optimise les projets de rénovations globales, c'est-à-dire la remise en l'état des bâtiments tout en apportant des solutions architecturales et énergétiques, mais aussi financières car la plupart des subventions dépendent d'un objectif de performance énergétique. Nous sommes par exemple habilités à prendre en charge les CEE et nous parvenons en la matière à négocier des contrats très avantageux auprès des fournisseurs d'énergie. Lorsque ces contrats sont réalisés, cela fait déjà un an ou deux que l'on travaille à la conception du projet. Nous connaissons donc exactement le programme de travaux, et sommes à même d'optimiser les montants des CEE.

Depuis l'été dernier, nous proposons aux copropriétés que nous accompagnons des prêts à bas taux sur une durée longue. Il permet à tout le monde de financer son projet de rénovation car il n'exige aucune condition d'âge. Et, jusqu'à 21 000 euros, il n'y a pas non plus de critères de capacité de remboursement. En 2020, nous allons également proposer l'éco-prêt à taux zéro collectif. Cela permet d'apporter des solutions adaptées à chaque copropriétaire.

Nous nous occupons donc à la fois de la maîtrise d'oeuvre, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie financière. Avoir un interlocuteur unique comme Île-de-France Énergies fait ainsi gagner beaucoup de temps sur les délais.

Peut-on connaître à l'avance l'impact d'une rénovation sur la valeur du bien ?

Il y a deux notions pour comprendre l'impact d'un

projet de rénovation sur la valeur du bien. La première est la valeur verte, qui représente la prise de valeur d'un bien du fait de ses atouts environnementaux. La seconde est son opposé, la décote grise, c'est à dire la perte de valeur du fait de ses défauts de performance énergétique. Ces notions sont quantifiables grâce aux données récoltées depuis 2005 par les notaires dans le cadre du DPE. Ainsi, les études de corrélation indiquent que - toutes choses étant égales par ailleurs - un bien dans les meilleures classes énergétiques en petite couronne francilienne vaut 12 % de plus qu'un bien dans les moins bonnes classes énergétiques. En grande couronne l'écart se creuse encore plus et atteint jusqu'à 15 %.

La logique de rénovation globale devrait-elle idéalement s'appliquer à l'échelle des grands ensembles ?

Ce qui est dommage, c'est que souvent les grands ensembles ont une gouvernance distincte entre les différents bâtiments qui les composent. Sur un grand ensemble de 1 000 logements, il y en a parfois 200 qui nous confient une mission, alors qu'il serait préférable de réaliser tous les travaux en même temps pour faire baisser les coûts. De toute façon, tous les immeubles de l'ensemble seront amenés à être rénovés en vieillissant.

D'autre part, on revient une nouvelle fois sur une problématique liée à la décote grise : si l'un des immeubles est rénové, cela va générer une différence de valeur avec les autres biens de l'ensemble, qui sont de qualités constructives initiales similaires. Cet écart va se creuser si la même zone accueille des programmes neufs ou beaucoup de rénovations du parc ancien. Les immeubles non rénovés devront suivre rapidement pour éviter une dégradation progressive de leur valeur.

Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/neocopro

Faites comme Pierre,
devenez **acteur** de la
rénovation de votre
copropriété et suivez le
MOOC RénoCopro

Inscription sur :

www.mooc-batiment-durable.fr



recif@idf-energies.fr

01 83 65 36 50



VENTILATION : LA BASSE PRESSION DONNE UN SECOND SOUFFLE AUX COPROPRIÉTÉS

Olivier Schaffert,
directeur général, **Acthys**

Pas de rénovation sans ventilation ! C'est l'injonction faite par l'entreprise Acthys à toutes les copropriétés afin d'améliorer le confort des occupants et de pérenniser la rénovation des bâtiments. Explications avec Olivier Schaffert, directeur général de la société.

Quel est le système de ventilation le plus adapté à la rénovation des copropriétés ?

La grande majorité des bâtiments sur lesquels nous intervenons aujourd'hui ont été construits avant 1982, c'est-à-dire avant la seconde réglementation thermique (RT 1982) et avant la mise en place de l'arrêté de Mars 1982. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'article R.111.9, du code de la construction et de l'habitation, qui lui-même spécifie les débits entrants et sortants à mettre en œuvre afin de renouveler suffisamment l'air des locaux. Ce renouvellement d'air peut être réalisé de manière naturelle ou mécanique. Avant cet arrêté la grande majorité des bâtiments été traités avec des systèmes de ventilation naturelle. La performance de ces systèmes étant assujetties à deux critères physiques fondamentaux que sont la hauteur ainsi que le delta de température intérieur/extérieur, il était compliqué d'équilibrer les systèmes et garantir des débits minimums ou maximum de bon fonctionnement. Pour faire simple plus le conduit est haut et plus il y a de tirage et plus le delta de température est important et plus il y a de tirage. Avec cet arrêté les professionnels du bâtiment ont majoritairement opté pour la solution mécanique et nous avons vu croître de manière significative la mise en place des systèmes de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC).

Or, lorsque l'on réutilise les anciens conduits de ventilation naturelle comme le shunt, les boisseaux individuels ou encore les conduits Alsace, il est nécessaire d'être particulièrement précautionneux par rapport à la réutilisation de ceux-ci. Les vieux conduits étant bien souvent imparfaitement étanches et la mise en œuvre d'un système de ventilation mécanique standard irait par ailleurs de pair avec une surconsommation énergétique et de l'inconfort.

Nous avons donc développé des solutions dédiées à ce genre de conduits : des systèmes en ventilation naturelle hygroréglable ou encore basse pression ou hybrides. Les systèmes de ventilation hygroréglables Acthys fonctionnant à un niveau de pression compatible avec les conduits de ventilation naturelle, ces systèmes permettent de les réutiliser en l'état.

Comment assurer de bonnes performances ?

Un système performant résout simultanément les deux problématiques fondamentales que sont la qualité de l'air intérieur et l'économie d'énergie. Chez Acthys, chaque bâtiment traité fait l'objet d'un diagnostic complet afin de déterminer la meilleure solution à mettre en œuvre. Le futur système de ventilation est modélisé en 3D par notre bureau d'études et nous proposons dans certains cas un passage caméra dans les conduits pour vérifier leur vacuité. Si le moindre risque est identifié quant à la mise en œuvre du système sélectionné, nous avertissons la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre afin qu'ils puissent agir avant l'intervention des installateurs. Ce diagnostic permet également de s'assurer du bon dimensionnement du système, évitant toute surconsommation d'énergie.

L'excellence opérationnelle est véritablement au cœur de notre politique d'entreprise. Lors de la phase de travaux et jusqu'à la réception du chantier, l'équipe technique poursuit son accompagnement sur le terrain pour s'assurer que les opérations sont menées dans les règles de l'art. Aussi, Acthys a développé un réseau d'installateurs agréés faisant bénéficier nos clients d'une extension de garantie sur nos systèmes, qui passe de 2 à 5 ans. Le réseau compte actuellement 25 entreprises agréées dans toute la France. Un chiffre que nous souhaitons doubler en 2020.

Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/neocopro



La ventilation naturellement durable®



**Ventilez,
respirez,
vivez !**

STOP aux rénovations sans ventilation

Parce que vous passez 90% de votre temps dans des lieux clos,
faites de votre qualité d'air intérieur **une priorité !**

Pour en savoir plus, connectez-vous sur :
acthys-ventilation.fr  

 N° Vert 0 800 730 500

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Grand Circuit
Énergiser le Bâtiment

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES : SOLUTIONS ET ACTIONS (ÉNERGIE, PILOTAGE, MAINTENANCE)

CO-ORGANISÉ PAR


INFOELECTRICIEN
ÉNERGISER LE BÂTIMENT


SERCE
Les entreprises de la transition
énergétique et numérique



DÉCRET TERTIAIRE : IL FAUT RASSURER SUR LA FAISABILITÉ DES OBJECTIFS

Anne Valachs,
Directrice générale, SERCE

À travers un décret d'application, la loi Élan pose un objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires à horizon 2030. Les entreprises de la transition énergétique et numérique ont une place centrale dans la mise en œuvre de cette mutation. Explication avec Anne Valachs, Directrice générale du SERCE.

Avec le nouveau décret Tertiaire, quel est le potentiel d'activité pour les entreprises du SERCE ?

Le texte pose des objectifs clairs : la réduction de 40 % de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2010, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Le potentiel d'activité pour les entreprises du SERCE est très important, puisque sur les 900 millions de m² concernés, seulement 1,5 % est rénové à l'heure actuelle. Nous avons calculé qu'avec 1 % de plus, on créerait 40 000 emplois supplémentaires.

Nos adhérents travaillent depuis longtemps dans l'efficacité énergétique du bâtiment et sont particulièrement bien placés pour réaliser ces rénovations. D'autant plus que la part de l'électricité augmente continuellement au sein des bâtiments du tertiaire, avec notamment le développement de la bureautique, de la climatisation et des équipements spécifiques aux activités spécialisées (hôpitaux, hôtels, écoles, restaurants...), ainsi que la production d'énergie en autoconsommation, le pilotage de l'éclairage et de la température, ou la mise en place de l'IoT qui accompagne ces systèmes. Qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, les entreprises du SERCE se retrouvent dans toutes ces activités.

Comment accompagnez-vous les entreprises sur ce sujet ?

Sur le plan des compétences, nos entreprises sont déjà prêtes. Pour attirer les jeunes vers ces métiers, nous avons mis en place des outils - comme le site www.metiers-electricite.com

- et menons des actions de communication auprès des écoles.

Le SERCE les accompagne également en mettant

à leur disposition des outils pour sensibiliser les propriétaires concernés. Il s'agit de rassurer ces derniers quant aux objectifs fixés et de leur expliquer la faisabilité des projets. Nous avons pour cela réalisé et mis en ligne quatre vidéos : une première pour décrypter le décret Tertiaire, ses objectifs et les moyens pour y répondre ; une deuxième sur l'efficacité énergétique et les leviers d'action ; et deux autres vidéos, plus spécifiques, sur les Contrats de Performance Énergétique. Elles servent aussi bien aux clients des entreprises qu'à leurs équipes en interne, qui pourront s'approprier le raisonnement et la pédagogie du support.

Nous avons aussi animé une conférence en novembre sur le Salon des Maires afin de toucher les maîtres d'ouvrage publics, qui ne sont pas forcément au courant de la réglementation. L'occasion pour des adhérents du SERCE de présenter des exemples concrets de réalisations et les conséquences sur les budgets de fonctionnement.

En parallèle, le SERCE répond à des interviews sur différents supports et co-organise cette année le Grand Circuit Énergiser le Bâtiment, toujours dans le but d'expliquer le décret Tertiaire et le rôle que la profession peut jouer pour accompagner les maîtres d'ouvrage concernés.

Que doivent développer les entreprises ?

Quand on fait de la rénovation énergétique, il faut penser contrat de maintenance. Les économies ne tiennent pas sur la durée si les équipements ne sont pas maintenus. Les entreprises doivent veiller à rappeler aux maîtres d'ouvrage qu'il s'agit d'une prestation indispensable pour maintenir leurs performances et remplir leurs objectifs. Je pense que le mouvement est lancé avec le décret Tertiaire.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/infoelectricien

Mise en œuvre du décret tertiaire :

4 vidéos pour tout comprendre à la nouvelle réglementation

et identifier les leviers d'action !

Le décret encadrant la rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire, public et privé est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier.

Les deux premières vidéos présentent les grands enjeux du décret tertiaire et les leviers d'action de l'efficacité énergétique pour respecter les objectifs.

Elles évoquent l'éventail de solutions que peuvent apporter les entreprises du SERCE, pour agir sur les équipements et les systèmes afin de réduire les consommations d'énergie dans la durée.

Les deux dernières rappellent les différentes caractéristiques du Contrat de Performance Énergétique (CPE) qui peut être un contrat particulièrement bien adapté à certains patrimoines immobiliers.

► Retrouvez ces vidéos sur la chaîne Youtube du SERCE : <http://bit.ly/YouTubeSERCE>

<p>Le décret tertiaire : Quels sont les objectifs ? Qui est concerné ? Quelles sont les sanctions ?</p>	<p>L'efficacité énergétique et les différents leviers d'action</p>
<p>Le principe du Contrat de Performance Énergétique (CPE)</p>	<p>Les différentes formes du Contrat de Performance Énergétique (CPE)</p>



MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE : UNE RÉPONSE AU DÉCRET TERTIAIRE AVEC L'ISO 50001

Béatrice Poirier,
chef de projet Environnement et Énergie, **Afnor Certification**

La norme ISO 50001 est reconnue comme un outil opérationnel et structurant pour s'engager dans une transition énergétique et la mettre en œuvre. Explications avec Béatrice Poirier, chef de projet Environnement et Énergie chez Afnor Certification.

La démarche ISO 50001 est-elle une réponse aux exigences du décret tertiaire ?

L'ISO 50001 est avant tout une norme portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, que ce soit dans le secteur du tertiaire ou dans celui de l'industrie. Cette méthode peut tout à fait s'appliquer pour répondre de manière efficace aux exigences du décret tertiaire. La certification porte cependant sur une organisation, et non sur un ouvrage comme dans le cas des certifications HQE, BREAM ou LEED. Notons par ailleurs que, pour les entreprises de plus de 250 salariés, la norme permet d'être exempté de l'audit énergétique à réaliser tous les quatre ans.

En quoi consiste la démarche ?

L'ISO 50001 est un outil de management. La norme ne spécifie pas un niveau par défaut d'amélioration de la performance, c'est ainsi à chaque entreprise de définir son objectif en fonction d'un état des lieux.

Cela passe tout d'abord par l'analyse du contexte de l'entreprise par rapport à sa situation énergétique. Elle peut prendre la forme d'une réflexion stratégique sur le mix énergétique, sur une nouvelle réglementation telle que le décret tertiaire, sur des données marchés, ou encore sur l'opportunité de profiter d'un réseau de chaleur installé à proximité des locaux. L'entreprise doit également identifier les exigences légales en matière d'énergie et réfléchir à comment les mettre en application.

Étape cruciale, la revue énergétique qui s'en suit s'apparente à un audit énergétique que l'organisme se serait approprié. Ici, l'entreprise doit se poser un ensemble de questions : quelle quantité d'énergie est consommée ? À quels postes ? Pour quelles raisons ? Quels sont les paramètres qui

font varier cette consommation ? L'objectif de cette analyse est d'examiner les usages énergétiques les plus importants et ceux sur lesquels existe un potentiel d'amélioration.

L'entreprise doit également identifier et intégrer dans la démarche les acteurs clés de son organisation, c'est à dire ceux qui ont un impact sur les éléments pouvant jouer sur la consommation énergétique. Elle définit également une équipe "énergie", pluridisciplinaire, dont le but sera de s'assurer de la mise en oeuvre de l'organisation.

Une fois ces étapes franchies, l'entreprise peut définir une consommation de référence, fixer des objectifs et définir un plan d'action : sensibilisation du personnel, rénovation de la chaufferie, changement d'énergie, installation de capteurs...

Ce plan d'action doit faire l'objet d'un suivi avancé : réaliser des mesures pour s'assurer que les actions ont bien les effets escomptés, ce qui implique notamment un comptage et un sous-comptage de l'énergie ; s'assurer que les personnes aux postes clés sont correctement formées à la performance énergétique ; réaliser des audits internes ; définir les bonnes pratiques à chaque poste ; réaliser une revue de management, réunion pendant laquelle l'équipe "énergie" présente tous les résultats du système de management de l'énergie et définit de nouveaux objectifs avec la direction. La norme demande également à ce qu'il y ait une réflexion sur les achats d'équipements, d'énergie ou de services pour sélectionner les offres les plus compétitives sur le plan énergétique, tout en prenant en compte le cycle de vie de l'équipement. Aussi, dès lors que l'entreprise rénovera des parties d'un bâtiment, elle devra en profiter pour penser efficacité énergétique.

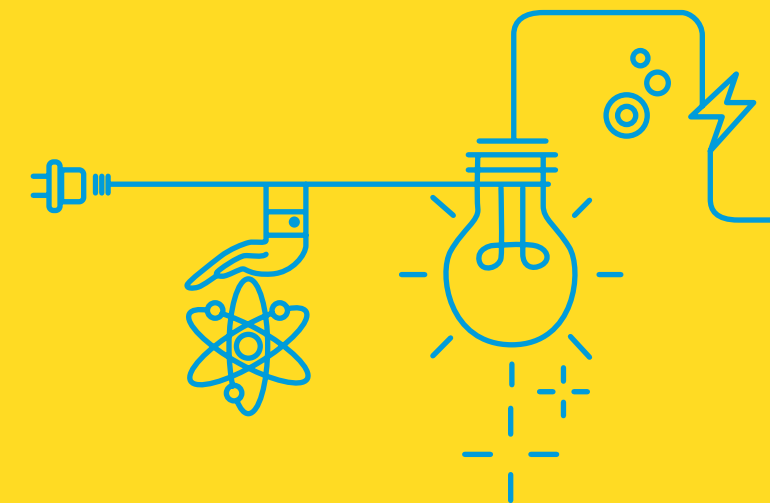
Retrouvez cette interview sur
amelioronslaville.com/infoelectricien



Faire des économies d'énergie, c'est bien. Réduire sa facture chaque année, C'EST MIEUX !

- Conseil et formation
- Accompagnement décret tertiaire
- Mesure et vérification
- Audit énergétique
- Certification ISO 50001

www.afnor.org/energie





LA CRISE SANITAIRE RENFORCE L'URGENCE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Didier Cazes,
responsable des Affaires Publiques à la direction Fibre, **Orange**

Si la maintenance des réseaux de télécommunication s'est poursuivie pendant le confinement, les opérateurs doivent à présent préparer la reprise des chantiers afin de retrouver au plus vite le rythme nominal des déploiements. Didier Cazes, responsable des Affaires Publiques à la direction Fibre d'Orange, fait le point sur les dernières évolutions du déploiement de la fibre et sur les conséquences de la pandémie du Covid-19.

Comment avance le déploiement de la fibre optique et de la 4G en France ?

Sous l'impulsion du Plan France Très Haut Débit, dont l'objectif est d'apporter le «bon débit pour tous» à l'horizon 2020 et le «très haut débit pour tous» d'ici 2022 sur l'intégralité du territoire français, l'ambition de déployer la fibre optique et de nouvelles générations de réseaux mobiles est pleinement engagée.

Au cours de l'année 2019, près de 5 millions de locaux ont été rendus raccordables sur l'ensemble du territoire, contre 3,2 millions l'année précédente sur la même période, dont 2,87 millions raccordés par Orange. Le nombre total de locaux raccordables au 31 décembre 2019 est ainsi passé à plus de 18 millions.

Concernant la 4G, plus de 7 000 relais mobiles ont été activés partout en France, amenant le taux de population couverte en voix/sms à 99 %. Début 2020, 90 % des sites mobiles Orange ont ainsi été convertis en 4G.

La crise sanitaire remet-elle en question le modèle de développement du numérique dans la ville ?

Les premiers retours d'expérience sur la crise sanitaire ont démontré l'intérêt d'accéder aux services numériques, vecteurs du maintien du lien économique, social et éducatif, et leur rôle primordial dans nos quotidiens. S'il reste encore des immeubles qui n'ont toujours pas répondu favorablement à l'entrée de la fibre, les freins à la décision pour l'installation du très haut débit, fibre ou mobile semblent avoir totalement disparu. L'ère de la ville numérique ou de l'immeuble connecté est bien réelle puisque la majeure par-

tie des acteurs de l'immobilier sont conscients que le raccordement à la fibre est devenu un argument différenciant pour le marché du locatif et de l'achat.

Comment voyez-vous la reprise du marché post-Covid-19 ?

La reprise ne se fera pas d'un claquement de doigt. Lors de la crise de 2008, où beaucoup d'industriels et d'installateurs avaient vu leur activité momentanément stoppée, le redémarrage avait pris plusieurs mois. Dans le cas de la crise sanitaire que nous vivons actuellement, tout a été mis à l'arrêt. Toute la chaîne de réalisation a été perturbée, de la décision en assemblée générale à la réalisation des chantiers de l'arrivée de la fibre dans l'immeuble. Avec les délais relatifs à l'appropriation de tout un chacun des nouveaux modes d'intervention, cela prendra plusieurs mois avant que les chantiers puissent retrouver leurs trajectoires nominales. Il y aura probablement encore des répercussions pour les 12 à 15 mois à venir avant que tous les acteurs s'adaptent.

Chez Orange, l'activité a été maintenue pendant la période de confinement, nous n'avons mis personne au chômage partiel et 60 000 de nos collaborateurs étaient en télétravail. Nous étions ainsi en capacité de répondre favorablement, à chaque fois que cela était possible, à la production du réseau mobile ou fibre. Le déploiement, même ralenti, a été maintenu. De plus, nous poursuivons autant que possible nos travaux de déploiement FttH (Fibre optique jusqu'au domicile) tout en nous assurant de la sécurité des intervenants et des clients. La réalisation des études et l'obtention des autorisations utiles participeront à un redémarrage plus rapide.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/infoelectricien

La Fibre livrée à domicile

Faites appel à Orange pour raccorder votre immeuble à la Fibre et bénéficier de la qualité et du confort d'usage de l'internet haut débit.

Renseignez-vous sur commentavoirlafibre.orange.fr

ou appelez le **0800 38 38 84** Service & appel gratuits *

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur. Accessible en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité et de raccordement au domicile du client.

Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.

orange™



LEGRAND PLACE LES PARTENARIATS AU COEUR DE SA STRATÉGIE IOT

Emmanuel Ballandras,
directeur développement Partenariats et Relations Extérieures,
Legrand

Depuis 2015, Legrand propose une vision de la smart home basée sur l'usage, l'évolutivité et l'interopérabilité. Une stratégie qui entraîne le spécialiste mondial des produits pour infrastructures électriques et numériques du Bâtiment à nouer des partenariats avec les autres acteurs principaux du bâtiment connecté. Entretien avec Emmanuel Ballandras, directeur des partenariats et relations extérieures chez Legrand.

Par quels moyens Legrand assure-t-il l'interopérabilité de ses produits connectés ?

Depuis le lancement de son programme d'objets connectés Eliot (EL pour électricité, IOT pour Internet of Things) en 2015, Legrand a noué et continue de nouer de nombreux partenariats pour développer une certaine vision de l'IoT, basée sur la valeur d'usage et l'interopérabilité. Si bien que cette gamme de produits connectés a vu ses ventes multipliées par quatre en cinq ans pour atteindre 800 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit plus de 12 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Pour le segment résidentiel, sur lequel s'effectue la majorité de nos partenariats, nous avons élaboré deux approches.

- La première consiste à définir ce que Legrand peut apporter à l'utilisateur final qui puisse nourrir ses usages et enrichir son expérience utilisateur. La réponse est notre application Home + Control, qui permet de piloter les produits connectés Legrand : interrupteurs et prises de courants, thermostats, commandes de volets roulants, télérupteurs, délesteurs, contacteurs pour piloter efficacement les appareils énergivores de la maison etc. Dans cette approche, nous pensons que Home + Control de Legrand a aussi vocation à embarquer d'autres marques, leaders dans leur domaine, pour offrir une expérience utilisateur toujours plus riche à ses clients, notamment dans la rénovation : c'est ainsi que nous pilotons les mécanismes de volets roulants Somfy et Bubendorff dès à présent, ou encore les moteurs de ventilation Aldes à partir de 2021. La réciprocité est également possible, puisque les applications de Somfy - Tahoma et Connexoon - sont aussi en mesure de piloter des produits Legrand.

- Nous ne nous sommes pas arrêtés là, puisque - au même titre que Legrand fait entrer des partenaires dans son récit - nous souhaitons également faire partie de l'histoire d'autres marques. C'est ainsi

que d'importants acteurs de la distribution tels que Rexel et Leroy Merlin, ou encore la start-up Otodo, se sont rapprochés de nous afin d'intégrer dans leurs applications respectives les scénarios et fonctionnalités connectées des produits Legrand. En résultent des applications qui ne sont pas celles de Legrand, mais qui permettent de piloter du Legrand et d'autres produits ou services. C'est notre deuxième approche.

Tout cela est rendu possible grâce à la mise à disposition de l'API de nos produits via la plateforme Works with Legrand. Lancé sur le salon CES Las Vegas 2018, ce service permet à toute sorte d'innovateurs (entreprises, plateformes IoT, start-ups, universités, étudiants...) de se connecter aux fonctionnalités des appareils Legrand. La plateforme enregistre plus de 35 nouveaux utilisateurs par mois et compte plus de 1000 inscrits.

Cette vision s'aligne-t-elle avec celle des GAFAs ?

Legrand a été parmi les premiers fabricants à assurer la compatibilité de ses produits connectés avec Alexa d'Amazon, Google Home et Siri. Les assistants vocaux deviennent peu à peu incontournables dans les usages. Google a révélé en 2019 que 20 % des recherches sur Android Google App étaient désormais vocales, tandis qu'une étude de l'institut Statista indique que 39 % des français utilisaient cette même année un assistant vocal via leur smartphone et 10 % via une enceinte connectée. On assiste bien à une évolution de l'usage. Un usage qui commence déjà à s'étendre à la commande vocale, l'étape qui nous concerne, où les utilisateurs peuvent piloter leurs équipements directement par la voix. C'est également une avancée très importante dans la vie quotidienne des personnes âgées ou à mobilité réduite. Notre force chez Legrand, c'est d'avoir pris le train de ces évolutions très tôt et de donner corps dès à présent à ces usages.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/infoelectricien



NOUVELLE OFFRE D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ CONNECTÉ

Découvrez la nouvelle gamme d'éclairage de sécurité SATI connecté qui répond aux usages du Smart Building et aux attentes de tous ses acteurs.

Encore plus sûre, plus simple à maintenir et plus respectueuse de l'environnement, elle combine connectivité et universalité :

- Diagnostiquez à distance et en temps réel vos installations.
- Offrez aux occupants une sécurité renforcée avec le balisage lumineux d'évacuation.
- Gagnez en temps d'installation avec la nouvelle patère qui reprend la plupart des points de fixation existants.

Plus d'informations sur www.legrand.fr

service Relations Pro

0810 48 48 48 Service 0,05 € / min + prix appel

du lundi au vendredi 8h à 18h
128, av. de Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
E-mail : accessible@legrand.fr





DÉCRET TERTIAIRE : UNE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

Hervé Jacques,
directeur du développement, **Formapelec**

Les installateurs électriciens ont une position idéale pour accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs objectifs de performance énergétique des bâtiments tertiaires. Hervé Jacques, directeur du développement de Formapelec, présente une nouvelle formation dédiée aux dirigeants et chargés d'affaires des entreprises d'installation électrique.

Comment accompagnez-vous les entreprises d'électricité vis-à-vis des conséquences du nouveau décret Tertiaire ?

Formapelec a lancé en mai 2020 une nouvelle formation en classe virtuelle dédiée à la compréhension de l'impact du nouveau décret du bâtiment relatif aux obligations d'action de réduction de la consommation d'énergie. Il s'agit d'une formation à distance, d'une durée de 7h00 (2 séquences de 3h30 réparties sur 2 jours), qui s'adresse aux dirigeants d'entreprises d'installation électrique et aux chargés d'affaires. Son but est de leur fournir tous les arguments pour conseiller leurs clients et leur proposer les solutions et les plans d'actions qui s'imposent pour atteindre les objectifs définis dans le décret Tertiaire.

Quel est le contenu de cette formation ?

Elle aborde en premier lieu le volet réglementaire, avec un panorama des divers labels du bâtiment tertiaire et la définition du cadre normatif et de ses objectifs. Nous abordons également le volet financier, avec notamment les aides publiques et privées, ainsi que les certificats d'économie d'énergie (CEE) et leur valorisation.

Une part importante de la formation est dédiée à la rentabilité des actions d'entreprises. Il s'agit d'étudier l'impact concret de la réglementation sur les bâtiments en termes d'énergie, de puissance, de coûts énergétiques ou encore de mesures énergétiques. La notion de suivi dans le temps du bâtiment étant primordiale, la formation s'attarde également sur la bonne observation de la performance énergétique à travers notamment des données récoltées.

Pendant le volet pratique, nous abordons la plateforme Opérat (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du

Tertiaire) et son principe, avec ses échéances pour le recueil des données de consommations énergétiques annuelles du bâtiment. Développée par l'Ademe afin de recueillir les données des audits de consommation énergétiques, cette plateforme doit permettre un meilleur accompagnement des acteurs du tertiaire dans la transition énergétique.

Sont également abordés des exemples d'architectures de mesures pour assurer le suivi énergétique des bâtiments et leurs R.O.I, ainsi que la définition des besoins : que veut on mesurer, surveiller et comment l'exploiter ? Quelle organisation à mettre en place ? Quels indicateurs de performance ? Quelle Communication ? Quel plan d'actions ? Quel périmètre cible ?

Évolutive et interactive, la formation est actualisée régulièrement en fonction de la réglementation et des demandes des stagiaires. Si dans un groupe, ces derniers souhaitent collégialement traiter un point particulier, il sera traité par le formateur.

Quelles compétences seront renforcées chez les installateurs avec le décret tertiaire ?

La problématique de performance énergétique des bâtiments trouve des réponses dans les technologies émergentes, telles que le solaire photovoltaïque, les bornes de recharge de véhicules électriques et les automatismes du bâtiment (GTB et pilotage de l'énergie). Toutes nos formations sur ces sujets suivent systématiquement le contexte technique et réglementaire, le décret tertiaire y est donc évoqué.

Pour les entreprises électriques, toutes ces réglementations sont des opportunités exceptionnelles de développement qui offrent de véritables perspectives d'avenir.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/infoelectricien

NOUS CONSTRUISONS DES FORMATIONS « SUR MESURES » pour les installateurs électriciens du BTP.

Sécurité-TST / Photovoltaïque / IRVE / Colonnes électriques / Fibre optique / Bâtiment connecté



Retrouvez
l'ensemble de
notre offre sur
www.formapelec.fr



Centre FORMAPELEC de Cachan

30, avenue du Président Wilson - 94 234 CACHAN

01 49 08 03 06 commercial@formapelec.fr



Grand Circuit
Contrôler le Bâtiment

DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, DÉCHETS

CO-ORGANISÉ PAR


INFODIAGNOSTIQUEUR
CONTRÔLER LE BÂTIMENT

testoon
L'innovation à sa juste mesure



MÉTROLOGIE : TESTOON CRÉE UN LABORATOIRE DE TEST POUR LE MATÉRIEL DES DIAGNOSTIQUEURS

Jean-Michel Catherin, dirigeant, Testoon

Le bon étalonnage des appareils de mesure est indispensable à la réalisation de prestations de qualité. Pour accompagner les diagnostiqueurs dans cette démarche et diminuer l'immobilisation de leur matériel, Testoon ouvre son propre laboratoire de tests. Présentation du service avec Jean-Michel Catherin, dirigeant de Testoon.

Quel est l'enjeu de la métrologie pour les métiers du diagnostic ?

Les évolutions techniques et réglementaires dans les activités du bâtiment exigent des données de plus en plus précises. En tant que producteurs de ces données, les diagnostiqueurs sont sensibilisés à cette problématique. La vérification du bon étalonnage des appareils de mesure est ainsi plus que jamais primordiale.

La complexité d'une vérification réside dans le niveau de précision que l'on souhaite obtenir et la complexité des appareils. Si dans le cas de l'infiltrométrie la réglementation est clairement établie, les normes relatives aux diagnostics gaz et loi Carrez ne précisent pas la finesse de mesure que doivent viser les équipements. Or, en cas de litige et de contre-expertise, le diagnostiqueur peut se retrouver dans l'obligation de prouver la justesse de ses mesures. Le meilleur moyen de se prémunir est d'effectuer la vérification métrologique de ses appareils auprès d'un laboratoire accrédité, afin d'obtenir un certificat. Un plus également pour garantir la qualité de la prestation auprès des clients, assurer la sécurité juridique de ses prestations et même parfois négocier son contrat de responsabilité civile professionnelle.

A partir du début 2021, Testoon accompagnera les diagnostiqueurs dans cette démarche. Quelle solution proposez-vous ?

Testoon équipe et est à l'écoute de plus de 6 000 diagnostiqueurs immobiliers. Nous avons identifié un besoin grandissant concernant le contrôle de leurs appareils et avons investi dans une solution adaptée à cette problématique. Testoon lance ainsi un laboratoire de tests pour effectuer directement les vérifications métrologiques des équipements de nos clients.

Pour cela, nous avons embauché un ingénieur spécialisé, mis en place des bancs de test et défini des procédures pour, en définitive, juger si l'appareil est correctement réglé ou non par rapport à des objectifs fixés. Ce laboratoire intégré est ainsi en mesure de générer un certificat d'étalonnage ou un constat de vérification.

Trois premiers bancs de tests sont proposés pour débuter cette aventure : un banc électrique, visant à tester l'ensemble des configurations des appareils de mesure de la sécurité électrique ; un banc de vérification gaz, composé de sondes et de chambres dans lesquelles est introduit un gaz étalon, notamment le monoxyde de carbone ; ainsi qu'un banc dédié à la vérification des télémètres laser. Chacun de ces calibrateurs est raccordé par un laboratoire de niveau supérieur grâce à une chaîne d'étalon.

En cas de non conformité, Testoon proposera selon le cas l'ajustage du matériel par le laboratoire ou par le fabricant, la réparation ou encore le remplacement de l'appareil.

Quels sont les avantages par rapport à un laboratoire classique ?

Avec cette nouvelle offre Testoon, les diagnostiqueurs auront accès à un service conçu pour eux et certifiant la justesse de leurs mesures. En évitant de recourir à la sous-traitance multiple, nous pourrions garantir des délais inférieurs à ceux des laboratoires. Ces derniers disposent en effet d'une gestion des flux plus en phase avec la philosophie de leurs clients industriels, qui sont peu adaptés à la réactivité demandée par les diagnostiqueurs.

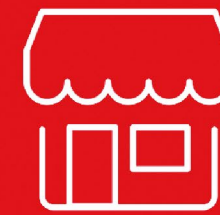
Pour plus d'information, rendez-vous sur www.testoon.com.

Retrouvez cette interview sur amelionrslaville.com/infodiagnostiqueur

Avec vous, n'importe où, partout, tout le temps.



Assistance personnalisée



Boutique physique



Commande et devis en ligne



+ de 5 000 références



Guides dédiés à votre activité



Stocks en temps réel expédition le jour même

Retrouvez tous les instruments de mesure et l'équipement du diagnostiqueur immobilier sur www.testoon.com/diag





Sandra Lutz,
chargée de clientèle
Diagnosticheurs,
Cabinet Condorcet



Grégoire Marion,
responsable branche
Responsabilité Civile,
Cabinet Condorcet

ASSURANCE DES DIAGNOSTI- QUEURS IMMOBILIERS : LES PIÈGES À ÉVITER À LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT

L'assurance professionnelle accompagne les diagnostiqueurs immobiliers tout au long de leur activité. Choisir le contrat le plus adapté à sa situation est primordial et doit se faire en connaissance de cause. Le point avec Sandra Lutz, chargée de clientèle Diagnosticheurs au sein du cabinet Condorcet, et Grégoire Marion, responsable branche Responsabilité Civile.

Quels sont les principaux points de vigilance à la souscription d'un contrat d'assurance ?

Il y a trois points importants à avoir en tête avant la souscription d'un contrat d'assurance professionnelle. Le premier est bien connu, il s'agit des minimums légaux de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle : la loi impose au diagnostiqueur une garantie de 300 000 euros par sinistre et de 500 000 euros par année d'assurance. Or, certaines compagnies d'assurances étrangères ou non spécialisées dans le diagnostic immobilier ne proposent pas ces montants légaux. Un diagnostiqueur peu vigilant s'expose ainsi à un risque de défaut d'assurance. Précisons également que les deux montants de garantie sont fixes et ne se compensent pas entre eux.

Le deuxième point de vigilance concerne la définition légale des assureurs sur les activités pratiquées. Certains assureurs résumant cette définition et excluent des domaines d'intervention pourtant susceptibles de concerner les diagnostiqueurs. C'est notamment le cas pour les termites et l'état parasitaire, qui sont deux diagnostics différents. Le premier est soumis à certification et fait partie du diagnostic de base dans certaines régions, mais il n'intègre pas l'état parasitaire. De même concernant le diagnostic amiante, pour lequel certains contrats ne font pas la distinction entre le diagnostic avec et le diagnostic sans mention.

Le dernier piège à éviter se situe dans une confusion récurrente, dans la structure même du contrat de responsabilité civile professionnelle, entre la garantie de « défense recours » et les contrats de protection juridique. Les seconds ont pour objets d'indemniser les frais de défense en

cas de litige avec un tiers pendant l'exploitation de l'activité, tel qu'un différend avec un fournisseur de matériel ou encore avec un salarié. Mais ces contrats ne prennent pas en compte l'indemnisation des frais de défense lorsque le diagnostiqueur est mis en cause sur un diagnostic. Dans ce cadre, c'est la garantie « défense recours » du contrat de responsabilité civile professionnel qui protège le professionnel.

On observe que les diagnostiqueurs souscrivent souvent des contrats séparés de Protection Juridique en étant persuadés qu'il s'agit du contrat qui leur servira en cas de sinistre sur un diagnostic remis. Or, ce n'est pas le cas. Ces contrats seront plus utiles à des entreprises de taille moyenne, avec un chiffre d'affaires important, du matériel et des salariés.

Avec la crise du Covid-19, de nombreux diagnostiqueurs ont souhaité mettre en sommeil leurs contrats. Est-ce possible ?

Un contrat de responsabilité civile professionnelle ne fait pas de pause : il a pour objet de garantir les réclamations portant sur des diagnostics remis. Même en cas d'arrêt d'activité, un diagnostiqueur peut toujours recevoir une réclamation d'un client. Il est donc impossible pour eux de faire des économies au détriment du contrat.

Nous comprenons toutefois le besoin de nos clients de réduire leurs frais. En tant que courtier, nous avons développé au maximum des solutions en cas de retard de paiement, avec notamment une mensualisation sans frais supplémentaires et l'annulation des envois de relance avec mise en demeure.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/infodiagnostiqueur



Grand Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE



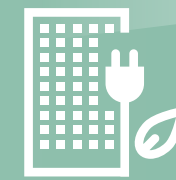
CONFÉRENCES - TABLES RONDES - NETWORKING

Le Grand Circuit est le rendez-vous de l'ensemble des métiers du Bâtiment. Les évènements réunissent de nombreux experts, qui décryptent lors des conférences les nombreux sujets complexes que rencontrent les différentes professions du Bâtiment.

MAÎTRISER
L'AMIANTE



ÉNERGISER
LE BÂTIMENT

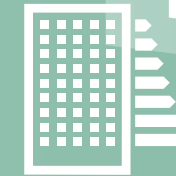


4 SECTEURS

CONTRÔLER
LE BÂTIMENT



RÉNOVATION
DES COPROPRIÉTÉS



Inscrivez-vous gratuitement sur grand-circuit.com



PRÉCISION ET QUALITÉ : LES NOUVELLES EXIGENCES DU DPE

Stanislas Jaubert,
réfèrent technique Énergie, **AC ENVIRONNEMENT**

La nouvelle mouture du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) devrait finalement entrer en application le 1er juillet 2021. Stanislas Jaubert, réfèrent technique Énergie chez AC Environnement, précise les dernières avancées sur le sujet.

Comment avance le projet d'évolution du DPE ?

C'est un travail de longue haleine puisque le processus de concertation a démarré fin 2018. Si la crise sanitaire a retardé la sortie des derniers textes encadrant les évolutions du DPE, les travaux ont pu reprendre début novembre auprès des administrations gouvernementales. Nous sommes actuellement en train de travailler sur les dernières retouches de la méthode 3CL (Calcul de la Consommation Conventionnelle des logements), retenue comme la future et unique méthode de calcul pour les logements à compter de juillet 2021.

Quels sont les impacts de cette méthode pour les maîtres d'ouvrage ?

La méthode 3CL s'appuie sur une analyse des caractéristiques du bâti concernant ses cinq usages principaux : le chauffage, l'eau chaude, le refroidissement, l'éclairage, ainsi que la consommation électrique des auxiliaires de ventilation et de chauffage, tels que le moteur du ventilateur et les circulateurs de chauffage. Elle prend également en compte des paramètres extérieurs comme les données climatiques locales et le facteur d'ensoleillement.

L'usage exclusif de la méthode de calcul 3CL apportera bien plus de précision que la méthode sur facture, qui ne prend en compte que la consommation réelle de l'ancien occupant. Or, les usages et la composition d'un ménage ne sont pas les mêmes d'une occupation à l'autre.

La méthode sur facture est actuellement imposée pour les logements construits avant 1948 et tous les appartements équipés d'un système de chauffage collectif sans comptage individualisé. Les premiers, ne bénéficiant pas des procédés industriels des immeubles des 30 glorieuses, étaient considérés comme difficilement modélisables physiquement. Cet argument n'est plus

valable : les diagnostiqueurs ont à présent à leur disposition un outil pour modéliser ces bâtiments.

Que change la notion d'opposabilité du DPE ?

Le DPE deviendra « opposable », c'est à dire contestable, au même titre que d'autres diagnostics tels que ceux portant sur l'amiante ou la sécurité électrique. La responsabilité professionnelle du diagnostiqueur pourra donc être engagée en cas de manquement à ses obligations. Pour ne pas s'exposer à des litiges, ces derniers devront maintenir leur rigueur dans la définition des données d'entrée du calcul.

Surtout, plus d'informations seront demandées à leurs clients en préalable au diagnostic. Il sera essentiel de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la restitution de ces éléments dès la prise de rendez-vous, qui constituera une prédéfinition du bien.

Il me semble toutefois opportun de rappeler que le descriptif du bien tel que réalisé dans les DPE actuels était déjà opposable et a pu donner lieu à de nombreux litiges. L'opposabilité à venir en juillet 2021 portera sur le descriptif et sur l'estimation de la consommation énergétique du bien.

L'opposabilité du DPE met fin de facto au rendu de DPE vierges, qui offraient encore une porte de sortie lorsque les propriétaires d'un bien ne fournissaient pas les informations nécessaires. Les diagnostiqueurs auront alors tout intérêt à consolider leurs conditions de vente.

Chez AC Environnement, nous accueillons favorablement ces changements, qui feront entrer le DPE dans une approche encore plus qualitative. L'acquéreur du bien sera en mesure de prioriser correctement ses futurs travaux, de mieux gérer son budget et d'assurer la performance énergétique et l'évolution de son bâti.

Avant travaux Pensez aux diagnostics obligatoires



Vous prévoyez des travaux ? Avez-vous fait réaliser les diagnostics obligatoires : repérage amiante, plomb et déchets ?

Cette obligation engage votre responsabilité en tant que donneurs d'ordre ou propriétaires des bâtiments concernés par les travaux.

SANTÉ

Protégez les intervenants sur le chantier

DÉCHETS

Déterminez les déchets à valoriser ou à éliminer.

Pourquoi nous faire confiance ?

- 18 ans d'expérience du diagnostic
- Modes opératoires spécifiques
- Couverture nationale
- Possibilité de prestation BIM associée



PRÉLÈVEMENT D'AIR : POINT SUR LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS NORMATIVES

François Braet,
réfèrent technique, Eurofins

François Braet, réfèrent technique chez Eurofins, revient sur les derniers changements normatifs, les bonnes pratiques liées aux prélèvements d'air et anticipe les prochaines évolutions normatives.

Stratégie d'échantillonnage et stratégie d'analyse : quelle sensibilité analytique ?

Lors de l'établissement de la stratégie d'échantillonnage, la difficulté repose sur l'estimation de la durée du prélèvement. Un compromis doit être trouvé entre la durée minimale nécessaire permettant l'atteinte de la sensibilité analytique réglementaire de 1 fibre/litre et la durée maximale permettant l'obtention d'un échantillon analysable. Pour certains processus générant de forts empoussièrtements en particules non-éliminables, qui ne permettant pas l'obtention de la SA réglementaire visée de 1f/L, l'effort peut être porté de différentes manières.

Tout d'abord, il est possible de travailler sur les conditions de mise en œuvre du processus.

En effet, les employeurs sont réglementairement tenus de vérifier le non dépassement de la VLEP pour leurs salariés et le fait d'avoir des processus trop empoussiérés en particules nuit à la bonne réalisation des mesures.

La révision de la norme NFX 43-269 en 2017 a permis d'apporter une réponse partielle en imposant aux laboratoires d'analyses d'atteindre la SA de 1 systématiquement lorsque le volume minimal de prélèvement de 666 litres est respecté. Pour pallier à la présence importante de particules sur les filtres, le laboratoire d'analyse doit alors adapter la fraction préparée du filtre.

Le QR métrologie de 2020 va plus loin et étend l'obligation de l'atteinte de la SA de 1f/L. Ce qui se traduit mécaniquement par une augmentation notable du temps d'analyse moyen des mesures au poste de travail. Notons que ce QR exige aussi de produire sur le rapport final les clichés photographiques des préparations qui n'ont pas abouties.

Ces démarches ont malgré tout leurs limites, il reste certaines situations pour lesquelles l'empoussièrtement en particules demeure trop important pour obtenir une SA réglementaire.

Nous pouvons aussi travailler sur la stratégie de prélèvement, par exemple en séquençant les prélèvements lors d'une vacation. En réduisant ensuite cette séquence, on limitera la charge en particules rendant possible l'analyse conjointe et l'obtention d'un résultat réglementaire. Le QR Métrologie 2020 empêche de rendre des résultats réglementaires sur la base d'analyse séparée des filtres.

Quelles sont les évolutions à venir en matière de mesures d'empoussièrtement et de prélèvement d'air ?

Dernièrement, la DGS a engagé une réflexion afin de chiffrer les impacts d'un abaissement du seuil du code de la santé publique qui est actuellement de 5f/L. Aussi, la norme NF X 43-050 est en cours de révision à l'Afnor et pourrait potentiellement paraître cette fin d'année ou début 2021. Elle devrait intégrer les éléments de la norme NFX 43-269 concernant les calculs des incertitudes par exemple.


Enfin, le guide GA X 46-033 est également en cours de révision sous la forme d'un fascicule documentaire et comprendrait : la modification des caractéristiques à prendre en compte pour la détermination des zones homogènes, la révision complète du tableau des objectifs de mesurage ou encore le « renforcement » de l'annexe B sur les mesures en air extérieur. Nos équipes techniques et commerciales Eurofins restent à votre disposition, vous pourrez retrouver la liste de vos interlocuteurs sur www.eurofins.fr/amiante/contacts.

Retrouvez cette interview sur amelioronslaville.com/infodiagnostiqueur



 eurofins

Détection de champignons lignivores : une nouvelle analyse à votre service

 La détection par ADN des champignons et la caractérisation de *Serpula lacrymans* dans une matrice sans trace visible malgré la suspicion (ex : bois, mycélium, fructifications...)

 Un traitement adapté au champignon identifié

 Une analyse sur échantillon même dégradé



 Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur www.eurofins.fr/amiante

LES PARTENAIRES



ACCEO est un bureau d'études et d'ingénierie reconnu pour améliorer les performances des bâtiments existants.

En savoir plus : acceo.eu



Leader français du diagnostic immobilier, AC Environnement est l'expert de la collecte et de la modélisation (maquette numérique, BIM) de l'ensemble des données techniques sur un bâtiment.

En savoir plus : ac-environnement.com



Lancé par la Mairie de Paris en 2011, le dispositif Acteurs du Paris durable a pour ambition de développer un réseau dynamique de porteurs d'initiatives innovantes pour l'environnement dans la capitale.

En savoir plus : acteursduparisdurable.fr



Le Réseau BATIGERE est constitué de vingt-quatre structures dédiées à l'habitat sur le territoire national. Avec un parc locatif de près de 148 000 logements, il représente autour de 5 % du parc national.

En savoir plus : batigere.fr



Chez BET2C, nous désirons nous ouvrir aux nouvelles innovations en matière de construction, réhabilitation et rénovation aussi bien dans les outils de l'ingénierie que dans les nouveaux matériaux et équipements à mettre en œuvre.

En savoir plus : bet2c.fr



Bureau Veritas Certification est un acteur majeur de la certification et de l'audit dans les domaines de la qualité, la santé/sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable.

En savoir plus : bureauveritas.fr



Précurseur dans le domaine de la ventilation naturelle hygro-réglable, ACTHYS a su faire évoluer son offre avec la ventilation hybride hygro-réglable puis la ventilation mécanique basse pression hygro-réglable.

En savoir plus : acthys-ventilation.fr



L'expert N°1 français de la certification, Afnor certification certifie la qualité des services, des produits, du management et des personnes afin de faire reconnaître leurs bonnes pratiques.

En savoir plus : certification.afnor.org



L'Agence Parisienne du Climat (APC) a été fondée pour accompagner la mise en œuvre du Plan Climat Energie de Paris. Elle a pour rôle d'informer, de conseiller et d'accompagner les Parisiens dans leurs démarches pour la transition énergétique.

En savoir plus : apc-paris.com



La Caisse d'épargne IDF accompagne les particuliers et entreprises dans leurs projets d'épargne et de financements.

En savoir plus : caisse-epargne.fr



Les Carsat (Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles)



Certivea, filiale du CSTB, est la référence en matière d'évaluation et de certification destinées aux bâtiments d'activités, aux infrastructures et à l'aménagement urbain. Certivea agit afin de permettre à ses clients de mieux investir, concevoir, bâtir, gérer, aménager, travailler, respirer... mieux vivre de façon durable.

En savoir plus : certivea.fr



Créée en 1987, l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) est une association à but non lucratif, implantée actuellement sur plus de 14000 immeubles en copropriété, dont certains de plus de 5000 logements.

En savoir plus : arc-copro.fr



L'AREC Île-de-France a pour objectif de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique en assistant les collectivités et autres acteurs franciliens.

En savoir plus : arec-idf.fr



Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires.

En savoir plus : banquedesterritoires.fr



Depuis 1920, l'entreprise Charles Costa, au savoir-faire transmis de génération en génération, fabrique sur-mesure et pose vos vitrages, miroirs et menuiseries (alu, PVC, acier et bois) dans toute la région Île-de-France.

En savoir plus : charles-costa.fr



Piloté par l'Agence Parisienne du Climat, le dispositif CoachCopro accompagne les professionnels et les particuliers afin d'accélérer la rénovation énergétique des copropriétés sur le territoire métropolitain.

En savoir plus : coachcopro.com



Le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité, dit Consuel, est une association reconnue d'utilité publique chargée en France du visa obligatoire d'attestations de conformité des installations électriques.

En savoir plus : consuel.com

LES PARTENAIRES

LES PARTENAIRES



Construction21 est un portail d'information dédié aux professionnels du bâtiment et de la ville durable. Ce média social diffuse l'information et les bonnes pratiques en France, mais aussi à l'international, et permet aux professionnels les plus avancés de promouvoir leur savoir-faire.

En savoir plus : construction21.org



La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France est un organisme de Sécurité sociale du réseau Assurance maladie. C'est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public.

En savoir plus : cramif.fr



Les Direccte : des organisations régionalisées, plus simples et plus lisibles, destinées à améliorer la performance de l'action publique en matière économique et sociale sur l'ensemble du territoire national.

En savoir plus : direccte.gouv.fr



La Fédération française du bâtiment est une organisation professionnelle créée en 1904 dont l'objectif est de représenter et d'accompagner les entreprises de bâtiment. La FFB regroupe 57 000 entreprises, dont 42 000 artisans

En savoir plus : ffbatiment.fr



La structure de la FFB Hauts-de-France assure une triple fonction : la Valorisation du secteur du Bâtiment, la Représentation auprès des différents acteurs économiques et politiques régionaux et l'Accompagnement des adhérents à la demande des fédérations départementales.

En savoir plus : hautsdefrance.ffbatiment.fr
Nous contacter : 03 20 75 15 50



La structure de la FFB Nord-Pas-De-Calais assure une triple fonction : la Valorisation du secteur du Bâtiment, la Représentation auprès des différents acteurs économiques et politiques régionaux et l'Accompagnement des adhérents à la demande des fédérations départementales.

En savoir plus : nordpdc.ffbatiment.fr
Nous contacter : 03 20 72 65 37



ECIC apporte son expertise et conseil auprès de nombreux maîtres d'ouvrages, dans les copropriétés, le tertiaire, les entreprises, la santé ou les collectivités locales, dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

En savoir plus : bet-ecic.fr



EDF Entreprises propose des services et solutions visant à simplifier la gestion des contrats et optimiser les dépenses énergétiques des professionnels, syndicats, acteurs du tertiaire et entreprises industrielles afin d'améliorer leur compétitivité.

En savoir plus : edf.fr/entreprises



Eiffage Énergie Systèmes conçoit, réalise et exploite des réseaux et systèmes d'énergie et d'information, à destination des collectivités, de l'industrie et du tertiaire.

En savoir plus : eiffageenergiesystemes.com



Flichy Grangé Avocat est le partenaire des directions juridiques et des directions des ressources humaines, capable de leur proposer des solutions tant juridiques que pragmatiques et de prendre en compte des paramètres comptables, financiers ou commerciaux.

En savoir plus : flichygrange.fr



La Fédération des Promoteurs Immobiliers de France est l'unique organisation professionnelle représentative de la promotion immobilière. Elle représente 630 entreprises adhérentes.

En savoir plus : fpifrance.fr



La solution GEOcapa permet de cartographier et localiser les enrobés. Intervention sur toute la France pour le carottage amiante HAP enrobé bitumineux.

En savoir plus : geocapa.fr
Nous contacter : 09 82 40 89 65
contact@geocapa.fr



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées.

En savoir plus : enedis.fr



Leader des analyses d'amiante, le réseau Eurofins Analyses pour le Bâtiment propose des solutions pour la recherche d'amiante dans l'air, les matériaux du bâti et les enrobés routiers.

En savoir plus : eurofins.fr/laboratoire-amiante



EuropAmiante est spécialisée dans le désamiantage, la dépollution, la déconstruction et le déplombage. Certifiée depuis 2008 l'entreprise dispose d'équipes hautement qualifiées et d'importants moyens matériels.

En savoir plus : europamiante.fr



Créée par des organisations professionnelles de l'équipement électrique pour les besoins de formation continue de leurs personnels, Formapelec développe les compétences des professionnels du génie électrique.

En savoir plus : formapelec.fr



Depuis sa création en 1991, GLOBAL Certification® s'est spécialisé dans la certification des organismes de formation, dans les domaines de l'industrie et du bâtiment.

En savoir plus : global-certification.fr.fr



Avec près de 200 000 km de réseau, 11 millions de clients raccordés et 60 ans d'expérience, GRDF est aujourd'hui l'un des plus importants distributeurs de gaz au monde.

En savoir plus : grdf.fr

LES PARTENAIRES

LES PARTENAIRES



Hellio accompagne dans la rénovation et la valorisation de l'amélioration du confort des logements.

En savoir plus : hellio.com



Créé par la Région Île-de-France, Île-de-France Energies, anciennement Energies POSIT'IF, est le spécialiste francilien de la rénovation énergétique des copropriétés de plus de 50 logements.

En savoir plus : iledefranceenergies.fr



Info Diagnostiqueur vous apporte toutes les informations nécessaires pour appréhender les nouveaux marchés des diagnostics, du contrôle et de la mesure dans le bâtiment à travers les articles d'experts et la veille juridique gratuite.

En savoir plus : infodiagnostiqueur.com



La Métropole Européenne de Lille est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Au service des 90 communes qui la composent, elle agit au quotidien pour plus d'un million d'habitants.

En savoir plus : lillemetropole.fr
Nous contacter : 03 20 21 22 23



Neo Copro présente l'état de l'art de la rénovation des copropriétés et en aborde toutes les étapes : audits et DTG, Bilan Initial de Copropriété, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage, financement, travaux...

En savoir plus : neocopro.com



Couvrant tout le cycle de vie, depuis le plan stratégique d'amélioration énergétique jusqu'au contrôle d'exploitation, en passant par la maîtrise d'oeuvre et les études, les prestations Nepsen produisent des économies d'énergie durables.

En savoir plus : nepsen.fr



Info Electricien est le portail d'information de la filière électrique. Les professionnels y trouveront l'actualité de leur secteur, de la veille réglementaire, des études, interviews et tribunes, ainsi que les rendez-vous pros de la filière.

En savoir plus : infoelectricien.com



L'institut national de la recherche scientifique (INRS) est un organisme de référence dans les domaines de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels.

En savoir plus : inrs.fr



Legrand dispose d'une offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel.

Le Groupe propose des solutions multiples pour la gestion de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie, des réseaux et des accès dans le bâtiment.

En savoir plus : legrand.fr



Techniciens, Chambres professionnelles, Réseaux/Franchises, Centres de formation/certification, OBBC Développement propose et développe des outils performants pour vous accompagner dans votre quotidien d'expert immobilier.

En savoir plus : preventionbtp.fr



L'OPPBTP a pour mission de sensibiliser les professionnels du bâtiment et des travaux publics pour prévenir les accidents du travail et les maladies à caractère professionnel, et améliorer les conditions de travail.

En savoir plus : preventionbtp.fr



Orange est leader dans le développement du Très Haut Débit internet en France, avec plus de 5 millions de clients éligibles à la Fibre Orange dans près de 800 communes.

En savoir plus : orange.fr



Acteur engagé dans la diminution de la précarité énergétique, avec plus de 50 000 logements isolés par an, Les Eco Isolateurs s'imposent comme l'un des leaders des travaux d'isolation.

En savoir plus : les-eco-isolateurs.com



Fabricant de fenêtres PVC et Aluminium, Les Zelles propose une large gamme de menuiseries PVC et aluminium, volets roulants, bloc baies, portes.

En savoir plus : leszelles.fr



Expert en technique du bâtiment, MINOS Group étudie et sécurise les opérations de dépollution.

En savoir plus : minos-group.com



L'Ordre a pour missions - entre autre - d'assurer la tenue du tableau régional des architectes, de veiller à la protection du titre d'architecte et de procéder au contrôle des formes juridiques et des modalités d'exercice de la profession.

En savoir plus : architectes.org



La Ville de Paris est composée d'environ 53 000 agents répartis au sein de nombreuses Directions coordonnées par un secrétariat général, sous l'autorité du maire de Paris et de ses adjoints.

En savoir plus : paris.fr



PÔLE SANTÉ TRAVAIL est un Service de Santé au Travail qui permet à toute entreprise de bénéficier d'un accompagnement privilégié, professionnel et de proximité pour préserver son capital santé et celui de ses salariés.

En savoir plus : polesantetravail.fr

LES PARTENAIRES

LES PARTENAIRES

PROTYS

PROTYS [Éditeur de logiciel] - Partenaire de référence des acteurs impliqués dans les démarches de travaux à proximité des réseaux.

En savoir plus : protys.fr



Le programme RECIF permet, en coordonnant à l'échelle régionale des actions locales menées par les collectivités et leurs agences, d'aider les copropriétés à s'engager dans des rénovations énergétiques ambitieuses.



Le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage, regroupe près de 250 entreprises dans les domaines du curage, désamiantage, déconstruction, gestion et recyclage des déchets du BTP.

En savoir plus : seddre.fr



Le Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante (SYRTA) analyse la réglementation en vigueur et réfléchit aux méthodes de travail et aux règles techniques.

En savoir plus : syрта.net



Testoon est le spécialiste des instruments de test, mesure, contrôle et diagnostic dans les domaines de l'électronique, de l'électricité, de l'environnement de la communication, du BTP et de l'immobilier.

En savoir plus : testoon.com



Univers Amiante est le premier portail dédié à la problématique de l'amiante en France. Destiné à tous les acteurs de la filière, il offre une veille sur l'évolution du secteur.

En savoir plus : universamiante.com



Le SERCE est un réseau de 260 entreprises adhérentes réparties sur plus de 900 sites en France, PME et agences de grands groupes. Il représente près de 100 qualifications dans 17 domaines différents.

En savoir plus : serce.fr



Créée en 2012, l'association Smart Building Alliance (SBA) a pour principal objectif d'accompagner tous les acteurs de l'industrie du bâtiment et des territoires autour de la thématique du numérique.

En savoir plus : smartbuildingsalliance.org



Expert en ITE, Socateb est engagée depuis près de 35 ans dans le processus d'amélioration du cadre de vie de ses clients. L'entreprise apporte les solutions sur mesure les plus adaptées et propose des actions innovantes et pertinentes.

En savoir plus : socateb.com



L'Union sociale pour l'habitat est le porte-parole du Mouvement Hlm. Elle accompagne les organismes Hlm dans leur action professionnelle, et contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale du logement.

En savoir plus : union-habitat.org



Avec Wesby®, Unigrig Solutions propose la solution la plus simple du marché pour contrôler et gérer en temps réel la consommation énergétique des bâtiments.

En savoir plus : wesby-solutions.com

Nous contacter : 06 87 65 49 54
gleveque@unigrigsolutions.com



WAGO est un groupe allemand fabriquant des bornes pour appareillage électrique et le bâtiment, et des composants pour automatismes.

En savoir plus : wago.com/fr



Sodiatec est un groupe réunissant plusieurs agences spécialisées dans les diagnostics immobiliers et les polluants du bâtiment.

En savoir plus : sodiatec.com



Fort son expertise dans le domaine de l'étanchéité, SOPREMA s'est diversifiée dans le secteur de l'isolation, la couverture, la toiture et les murs végétalisés ainsi que les solutions adaptées aux ouvrages de génie civil.

En savoir plus : soprema.fr



Spebi bénéficie aujourd'hui d'une large clientèle sensible à son savoir-faire. Dotée d'une expertise reconnue, elle est une référence du BTP en Ile-de-France pour les travaux de ravalement, de peinture et de décoration.

En savoir plus : spebi.fr



Wiha est un des fabricants de pointe à l'échelle mondiale d'outillage à main pour une mise en œuvre professionnelle dans l'industrie et l'artisanat.

En savoir plus : wiha.com



L'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris est une structure intercommunale française, créée le 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris et située dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France.

En savoir plus : valleesud.fr



VTI conçoit, fabrique et commercialise depuis 1983 et à travers toute la France des extracteurs statiques, stato-mécaniques et mécaniques antirefouleurs pour améliorer le tirage des chaudières, cheminées, etc.

En savoir plus : vti.fr

LES PARTENAIRES



Grand Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE



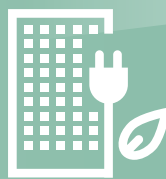
CONFÉRENCES - TABLES RONDES - NETWORKING

Le Grand Circuit est le rendez-vous de l'ensemble des métiers du Bâtiment. Les événements réunissent de nombreux experts, qui décryptent lors des conférences les nombreux sujets complexes que rencontrent les différentes professions du Bâtiment.

MAÎTRISER
L'AMIANTE



ÉNERGISER
LE BÂTIMENT

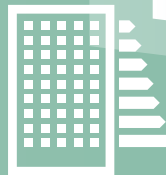


4 SECTEURS

CONTRÔLER
LE BÂTIMENT



RÉNOVATION
DES COPROPRIÉTÉS



Inscrivez-vous gratuitement sur grand-circuit.com